



TE

# RAPPORT D'ACTIVITE 2016

**LA BABOTTE**

Amicale du Nid

3 rue Anatole France – Montpellier

Tel : 04 67 58 13 93 – Fax : 04 67 29 97 60

*La Babotte*

E-mail : [contact@lababotte.org](mailto:contact@lababotte.org)

# BILAN D'ACTIVITES GLOBAL association Amicale du Nid

## Année 2016

L'Amicale du Nid née en 1946, est une association nationale régie par la loi 1901 ; elle est **laïque** et **indépendante** de tout parti et de toute organisation. Son engagement s'inscrit dans les **principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de respect de l'autre**, sans laisser place ni à une conception moraliste de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de la violence qu'est la prostitution.

Ses principes d'action s'appuient sur la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 et sur la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Elle s'inscrit dans le refus de toute forme d'homophobie et de transphobie, de toute forme de discriminations, de racisme et de sexisme.

L'Amicale du Nid considère que **la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes ; le corps humain ne peut être considéré comme une chose ou une marchandise**. Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, renforcé par l'interdiction de tout achat d'acte sexuel, qui ne pénalise pas les personnes prostituées et les accompagne vers une insertion socio professionnelle.

Elle s'appuie sur les valeurs du travail social : respect et non jugement des personnes, accueil inconditionnel.

Ses missions, accomplies par des professionnel-les salarié-es, sont les suivantes :

- à partir d'un lien avec les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, accompagner **vers une alternative à la prostitution**,
- conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.

L'association est implantée dans 9 départements et a un effectif de l'ordre de 200 salarié-es.

## I – LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016

L'évènement clef de 2016, année des 70 ans de l'association, a été l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et sa promulgation, le 13 avril 2016.

L'Amicale du Nid, engagée en faveur de cette loi dans le collectif Abolition depuis 2012 a été auditionnée à plusieurs reprises lors du processus de discussion de la loi et a été sollicitée dès la fin de 2016 pour appuyer la mise en place de la loi.

2016 a donc été une année riche pour le renforcement de la visibilité de l'association, avec l'organisation de nombreux colloques et évènements :

- Colloque ISEC en juin 2016.
- Colloque des 70 ans de l'association, le 18 novembre 2016.
- Visite de la Préfète de Paris à l'AdN 75 le 24 novembre 2016, pour affirmer l'engagement de l'Etat dans la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.
- Visite de la ministre, Madame Rossignol, dans l'appartement partagé dédié aux victimes de traite de l'AdN 75,
- Colloque à Aubagne, le 25 novembre 2016 (AdN13).
- Colloque à Bobigny (AdN 93) le 6 décembre 2016.
- Colloque organisé par la Mission Locale de Rennes, le 2 décembre 2016.
- Journée d'études organisée par la Préfecture de l'Essonne, le 28 novembre 2016.
- Présentation de son livre par Geneviève Duché à Montpellier, à Grenoble, à la CLEF
- Colloque à Lyon mai 2016.
- Conférence à Grenoble 17 novembre 2016.
- Table ronde sur les violences envers les femmes à l'occasion du 25 novembre à Montpellier.

Des financements octroyés en fin d'année 2016 confient à l'AdN des missions de sensibilisation pour 2017, dans les départements où elle est implantée et au-delà : dans toute la région Occitanie, dans une partie des départements de Rhône-Alpes-Auvergne, en Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est, en Bretagne et dans le Pas-de-Calais. Un diagnostic de la situation relative à la prostitution dans 4 départements d'Ile-de-France (Yvelines, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Val-d'Oise) a été entamé en décembre 2016.

2016 a également été marquée par l'achèvement du projet financé par le programme européen ISEC, « **la traite des êtres humains : de la sortie à l'insertion, barrières et leviers** », avec le colloque de juin 2016, qui a rassemblé plus de 200 personnes, professionnels de l'AdN, professionnels du social, associations partenaires, services de l'Etat et des personnes accompagnées.

Ce projet a démontré la richesse de la mutualisation des pratiques et de la capitalisation des différents établissements et l'importance de donner la parole aux personnes accompagnées. La dynamique créée va, nous l'espérons, se poursuivre dans les années qui viennent, avec des chantiers communs dont le projet FAMI « Renforcer les capacités des étrangers en situation ou ayant connu la prostitution à accéder à leurs droits de s'intégrer » financement attribué fin 2016 pour une action qui va se dérouler de 2017 à 2019.

Mais l'année 2016 a surtout été riche au niveau du travail dans les établissements, avec notamment :

- La concrétisation du travail engagé sur la question des mineur-es, avec des projets spécifiques à l'AdN 75 et l'AdN 13,

- L'actualisation des projets d'établissement à Marseille, Paris, Colombes et Lyon,
- La signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour le CHRS de Lyon et la négociation bien avancée pour la signature d'une CPOM pour l'AdN 75 et 92.
- La signature par l'AdN 38 d'un CPOM de 3 ans avec l'ARS
- Le développement de l'AdN 93 : ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement d'urgence, mise en place d'un aller-vers à Saint-Denis et Bagnolet, accord pour l'ouverture d'une nouvelle pension de famille à Saint-Denis en 2018.
- Création de 5 places d'hébergement supplémentaires pour le CHRS de l'AdN 69

Ces points positifs doivent cependant être tempérés par le constat que, comme lors des années précédentes, les situations rencontrées sont de plus en plus complexes et difficiles et que les moyens pour permettre aux victimes d'accéder à leurs droits sont toujours insuffisants :

○ **L'AUGMENTATION IMPORTANTE DES MINEUR-ES EN SITUATION DE PROSTITUTION** a été particulièrement visible en 2016. L'équipe d'Intermède, à Paris, a fait plus de 100 signalements concernant de très jeunes filles en situation de prostitution de rue. L'étude conduite par l'AdN 34 La Babotte a démontré que plus de 50% des professionnels travaillant avec des enfants (protection de l'enfance et Education nationale) avaient rencontré au moins une situation de prostitution de mineur-es. Et pourtant, les financements des actions de prévention ont baissé. Les incertitudes liées aux changements de compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la loi de décentralisation ont ainsi entraîné des pertes de financement pour les actions de prévention de l'AdN 34, alors même que la demande était en augmentation.

#### ○ **LE MANQUE PERSISTANT DE PLACES D'HEBERGEMENT DANS CERTAINS TERRITOIRES**

L'hébergement est une nécessité pour la mise à l'abri en situation de grand danger. Il est également une condition indispensable pour envisager une sortie de la prostitution ou de la traite. Pourtant, et comme depuis plusieurs années, il est difficile dans certains territoires (Isère, Hérault) de pouvoir trouver des solutions malgré la priorité affichée pour les femmes victimes de violences.

#### ○ **LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES VICTIMES POUR ACCEDER A LEURS DROITS.**

La régularisation administrative est de plus en plus complexe, même pour les victimes de traite qui portent plainte contre leur réseau ; les délais de réponse de l'administration peuvent être longs et sont très différents selon les territoires. L'octroi du droit d'asile est appuyé par le travail des équipes de l'Adn et notamment des juristes et, malgré l'excellent partenariat avec l'OFPPA, le processus de demande d'asile est long et incertain.

## **II – L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID EN 2016**

### **A – Une action au niveau national et international**

Le développement des contacts politiques au niveau national s'est inscrit en 2016 dans le cadre de l'adoption de la loi du 13 avril.

- Contacts avec Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat aux droits des femmes jusqu'en février 2016, puis avec Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des

Droits des femmes (rendez-vous, participation aux petits déjeuners de la ministre, réunion de suivi de la loi du 13 avril 2016).

Inauguration par Madame ROSSIGNOL de l'appartement TEH de l'AdN 75.

Participation de l'AdN 34 à la réunion organisée dans l'Aude pour la visite de la ministre.

- Contacts avec le ministère de la santé dans le cadre des consultations pour l'élaboration du référentiel de prévention des risques santé des personnes en situation de prostitution (article 17 de la loi du 16 avril 2016).
- Nomination de l'Amicale du Nid au comité d'orientation de la MIPROF (arrêté du 17 octobre 2016).

Au niveau international, l'association a poursuivi sa participation à la plateforme européenne de la société civile pour la lutte contre la traite des êtres humains, avec deux réunions à Bruxelles en 2016 (juin et décembre).

Elle a travaillé avec l'association bulgare GAF dans le cadre du projet ISEC et a invité pour le colloque de l'anniversaire des 70 ans de l'association deux policières de Montréal pour présenter leurs actions de formation / sensibilisation sur la prostitution.

## **B - L'activité des établissements en 2016**

Sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Seul l'établissement de Grenoble assure ses activités, dans les départements de l'Isère et de la Savoie, dans le cadre de subventions annuelles et d'une convention triennale avec l'ARS.

Les établissements mobilisent également d'autres financements (ARS, Conseils généraux et régionaux, subventions municipales, etc...). L'année 2016 a été marquée par les incertitudes liées aux transferts de compétences entre collectivités locales en raison de la nouvelle donne de la décentralisation. Ceci a signifié pour certains établissements des baisses conséquentes de financement, notamment pour les actions de prévention et de formation (baisse annoncée en fin d'année de la subvention ARS pour l'action Intermède à Paris et baisses de financement pour les actions de La Babotte et, dans une moindre mesure, pour celles de l'AdN 31).

### **I - « Aller vers » :**

**4 811** personnes rencontrées en 2016

- Dont 74 % sont des femmes, 5% sont des hommes et 21% des personnes transidentitaires.
- 93% des personnes rencontrées sont de nationalités étrangères.
- 23% des personnes rencontrées sont clairement identifiées comme victimes de traite des êtres humains (application des critères d'identification)

A Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Chambéry, Montpellier, Béziers et Toulouse, les équipes de l'association vont au-devant des personnes prostituées, de jour ou de nuit, sur les lieux de prostitution de rue ou de route.

Cette mission est essentielle pour rencontrer les personnes, conduire des actions de prévention santé et surtout faire connaître l'association et nouer ce premier lien de confiance qui permet d'amorcer un accompagnement en vue de la construction, au rythme de la personne et selon ses décisions, d'une insertion socio professionnelle et donc d'une sortie de la prostitution. Selon les établissements, entre un quart et un tiers des personnes accompagnées dans les établissements ont été d'abord rencontrées en aller vers ; il faut aussi ajouter que plus du tiers des personnes venant solliciter les services ont entendu parler de l'Amicale du Nid par le « bouche à oreille », souvent lié à la présence de l'association dans les lieux de prostitution.

Les expériences d'aller vers par internet se poursuivent, notamment à Marseille. Des SMS sont régulièrement envoyés aux numéros de téléphone relevés sur les sites d'annonces de prostitution. Les 1 561 numéros contactés ont donné lieu à 40 échanges par SMS, 5 venues à l'accueil de jour et 4 accompagnements. L'expérimentation se poursuit en 2017.

## 2 - Accueil, accompagnement, hébergement, logement :

Le tableau ci-après montre l'évolution des différentes actions de l'association :

	2016	2015	% évolution 2016/2015
<b>Accueil</b>			
nbre d'adultes	1517	1317	15%
nbre adultes accueil de jour St Denis	1307	1041	26%
nbre d'enfants de l'accueil de jour St Denis	1399	1100	27%
<b>Accompagnement</b>			
nbre de personnes adultes	1883	1908	-1%
<b>Hébergement</b>			
nbre de personnes adultes	311	296	5%
nbre d'enfants	147	114	29%
<b>Logement</b>			
nbre d'adultes en lgt accompagnés par AdN	262	315	-17%
nbre d'enfants en lgt accompagnés par AdN	244	296	-18%
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active			
nbre de personnes	73	70	4%
<b>TOTAL adultes</b>	<b>5353</b>	<b>4947</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL enfants</b>	<b>1790</b>	<b>1510</b>	<b>19%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7143</b>	<b>6457</b>	<b>11%</b>

L'accueil concerne toute personne qui se présente dans un établissement. Il est inconditionnel. Les conditions d'accueil sont déclinées de façons différentes selon les établissements, avec des modalités collectives ou individuelles.

L'accueil vise à :

- Instaurer une relation de confiance, dans un cadre convivial et rassurant, tout en présentant les actions et missions de l'établissement,
- Favoriser une dynamique de changement en proposant une orientation ou un suivi au plus près des besoins des personnes.

Les accueils de l'Amicale du Nid sont de deux types, que nous avons distingués dans les chiffres cette année.

D'une part, l'accueil de jour de Saint-Denis, ouvert aux femmes en errance et à leurs enfants. La fréquentation de cet accueil augmente chaque année, avec 1 307 femmes et 1 399 enfants accueilli-es en 2016, en augmentation de 27% par rapport à l'année précédente. Le rôle de cet accueil – un lieu actif, dynamique où les femmes et les enfants trouvent, au-delà de l'alimentation et des moyens d'hygiène, des activités collectives tant autour de l'accès aux droits, à la culture qu'autour de la parentalité et de bien d'autres thèmes. Certaines parlent de la situation de prostitution et peuvent être orientées pour un accompagnement spécifique.

**D'autre part, l'accueil spécifique sur la question de la prostitution, qui a concerné 1 517 personnes, soit une hausse de 15% par rapport à 2015.** Cette augmentation reflète les effets de l'aller-vers, sans doute une plus grande visibilité de l'Amicale du Nid ; nous pouvons aussi faire l'hypothèse que les discussions autour de la loi ont entraîné une plus grande demande de la part des personnes concernées par la prostitution.

Cependant, les moyens des établissements pour l'accompagnement des personnes n'ont pas augmenté. Les établissements ont mis en place des procédures (commissions de prise en charge) pour prioriser les situations et ajuster la file active aux moyens disponibles. Ceci explique la stabilisation du nombre d'accompagnements en 2016, **1 883 personnes accompagnées**, soit une diminution de 1% par rapport à 2015.

Mais cette saturation des files actives risque de poser problème, si les demandes s'accroissent encore avec la mise en place de la loi du 13 avril 2016. Dans son dossier d'agrément pour les Commissions départementales prévues par cette loi, l'AdN a bien précisé qu'à moyens constants, elle ne pouvait augmenter le nombre de personnes suivies, d'autant plus que les accompagnements dans le parcours de sortie défini par la loi seront particulièrement soutenus, puisqu'ils doivent tenir compte de la durée maximum de 2 ans pour bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour et percevoir l'allocation spécifique (AFIS).

73 personnes ont été accompagnées dans les AAVA de Colombes et de Lyon. Ces ateliers d'accompagnement à la vie active, qui placent les personnes dans une situation de travail réel, représentent un appui puissant pour reconstruire l'estime de soi, le lien aux autres – donc travailler sur les conséquences de la violence subie – et permettent aux personnes de percevoir une rétribution.

**Au total, 5 353 personnes adultes ont été accueillies, accompagnées avec ou sans hébergement ou suivies dans le logement. Ce chiffre est en hausse de 8% par rapport à 2015.**

Avec ces adultes, 1 790 enfants ont été également concernés par l'action de l'Amicale du Nid.

**Les victimes de la traite des êtres humains**, clairement identifiées selon les indicateurs, représentent **plus de 30% des personnes accompagnées** par l'Amicale du Nid. Les équipes de travail social les accompagnent à s'identifier comme victimes de TEH, à dénouer l'emprise, à conduire des démarches pour l'accès à leurs droits et tout en travaillant sur les conséquences de la situation de prostitution. Ces accompagnements sont intenses et demandent aux équipes d'acquérir des compétences juridiques. Des juristes sont maintenant présentes dans les établissements de Toulouse, Montpellier, Paris et Grenoble.

Comme le démontre l'étude conduite dans le cadre du projet ISEC, ce travail demande que la personne puisse bénéficier a minima de réponses aux besoins primaires : manger, dormir en sécurité. L'hébergement est, dans de nombreuses situations, une condition nécessaire du parcours de sortie. La nécessité de moyens adaptés se poursuit dans les étapes de construction d'une insertion socio-professionnelle d'un parcours de sortie de la prostitution.

### **3 – La formation et la prévention sur la question de la prostitution.**

Prévention et formation :

- Prévention : **718** jeunes concerné-es,
- Formation, sensibilisation : **1 511** professionnel-les.

La prévention et la sensibilisation se retrouvent dans l'ensemble des missions de l'Amicale du Nid, par l'action auprès des personnes en danger de prostitution ou pour prévenir la dégradation d'une situation. Elles prennent également la forme d'actions en direction des jeunes, des professionnel-les en contact avec eux/elles et, plus largement, des acteur-ices sociaux-ales.

En 2016 a été développé dans le cadre d'un financement du Conseil Régional Ile-de-France, un site de prévention en direction des jeunes [www.jenesuispasavendre.org](http://www.jenesuispasavendre.org).

Son élaboration s'est appuyée sur le regard des jeunes envers le sujet de la prostitution, via trois groupes pilotes :

- 1 – Des questionnaires auprès des jeunes d'un collège parisien. Leurs réponses ont grandement contribué à la construction de ce site.
- 2 – Une participation à quatre sessions de chat collectif sur Habbo à propos du thème "peut-on tout acheter ?" organisé avec Fil santé jeunes. Le recueil des réactions des participants nous a permis de prendre en compte leur regard sur la prostitution.
- 3 – Des rencontres avec les jeunes accompagnés par l'ANRS. Ces échanges ont aidé à penser, mettre en œuvre et rendre vivant ce site.

Le site est maintenant en ligne et facilement consultable sur smartphone.

La formation s'appuie sur l'expertise de l'Amicale du Nid et la valorise.

Ses objectifs sont :

- faire connaître le phénomène prostitutionnel, ses enjeux, les impacts sur les personnes,
- faire changer les représentations sur la prostitution,



- permettre, notamment aux travailleur-euses sociaux-ales, de repérer la problématique prostitutionnelle et leur donner les outils pour pouvoir accueillir et orienter les personnes,
- former des intervenant-es de prévention.

Ces actions sont conduites par les établissements de Montpellier, Toulouse, Paris, Colombes, Marseille, Grenoble et par le service formation rattaché au siège.

Le travail entamé en 2015 sur le référentiel formation / prévention en vue de mutualiser et formaliser les fondamentaux sur lesquels s'appuient les formations, s'est poursuivi en 2016.

Comme chaque année, ce bilan d'activités ne serait pas complet s'il ne soulignait pas le travail de l'équipe du Siège, de taille réduite par rapport à l'ampleur de la tâche et particulièrement lourd dans le contexte de « simplification » administrative qui, pour le moment, apporte une surcharge de travail. Merci à toute l'équipe !

---

## Amicale du Nid Hérault : INTRODUCTION 2016

---

Les faits marquants de l'année 2016 :

- Le vote de la loi de lutte contre le système prostitutionnel en date du 13 avril 2016.
- Les sollicitations par les partenaires pour des mineurs en situation de prostitution
- Les accompagnements juridiques des victimes de traite des êtres humains à des fins de prostitution.

Pendant l'année, l'établissement a été sollicité plusieurs fois par des professionnels à propos de la [prostitution des mineur-e-s](#), en foyer de l'aide sociale à l'enfance, en centre PJJ, concernant des situations où des jeunes personnes sont en situation de prostitution. Souvent démunis face à une problématique inconnue qui pose des questions multiples, les intervenant-e-s nous interrogent quant aux solutions pour « régler le problème ». « Que dois-je dire ? », « et si je me trompais ? », « et si j'avais raison ? ». L'analyse du système d'emprise et de contraintes dans lequel s'inscrit la prostitution n'est pas encore suffisamment connue pour éviter les poncifs à ce sujet et c'est presque naturellement que les équipes qui encadrent les mineur-e-s victimes de prostitutions relèguent la question au second plan dans leur travail. Qui le leur reprocherait ? Pourquoi nommer la prostitution si c'est une fatalité ou si c'est un problème passager d'argent de poche ? L'Amicale du Nid a pour mission d'accompagner ces différents services ou établissements dans la mesure des causes, des conséquences et des alternatives à la prostitution mais nous devons construire une réponse adaptée pour l'accompagnement des mineur-e-s. En attendant, l'inscription de l'association dans le réseau Philado, la commission DECLIC et dans différentes commissions permet de soutenir équipes et professionnels pour mieux accueillir de la question de la prostitution avec les victimes.

Nous sommes convaincus que la prostitution des jeunes est bien réelle, conviction nourrie par ces saisines nombreuses de la Babotte à ce sujet mais également par l'écoute des histoires de vie racontées dans les suivis sociaux ; alors il nous a semblé nécessaire de réaliser un [diagnostic de la prostitution des 12-25 ans](#). Quid de la prostitution des 12-25 ans en Languedoc Roussillon ? Les quelques 250 professionnel-les d'horizon divers ayant répondu au questionnaire ont laissé entrevoir la réalité effrayante d'un phénomène sous-estimé dans un silence assourdissant. Les résultats de ce diagnostic, terminé en 2016, devront nous conduire à poser le problème et questionner les politiques publiques.

En Juin 2016, l'établissement a été sollicité par la Section de Recherche de la gendarmerie Nationale dans le cadre d'un [démantèlement de réseau de prostitution](#). L'équipe a ainsi pu être présente dans les locaux de la gendarmerie afin d'accueillir les victimes de traite des êtres humains à des fins de prostitution pour les soutenir, les écouter, les informer de leurs droits et les aider à y accéder.

Une vingtaine de personnes a été rencontrée par l'équipe, parmi elles, 14 ont été identifiées victimes de traite dont 10 ont demandé à être suivies par la Babotte pour accéder à leurs droits et être soutenues face aux conséquences de la prostitution sur la santé globale.

La capacité de l'établissement à réagir pour face à cet accroissement rapide et intense d'accompagnements a été remarquable : l'équipe éducative a, dans son ensemble, organisé son travail pour faire de la place aux demandes urgentes telles que la mise à l'abri, l'éloignement de la rue, l'accompagnement en préfecture pour l'obtention du titre de séjour L 316-1, le dépôt d'une demande d'asile en lien avec la TEH. Si les personnes suivies sont moins nombreuses qu'en 2015, nous le verrons plus loin, les accompagnements vers l'insertion gagnent en intensité (accompagnement juridique pour dépôt de plainte ou protection internationale en lien avec la TEH, prendre en compte les conséquences de la prostitution, pour l'essentiel).

Les chiffres globaux de l'activité indiquent la poursuite de l'ajustement de la file active par rapport à la capacité autorisée et à la complexité des suivis, quels que soient les dispositifs (aller vers, hébergement en appartements relais, accompagnements sociaux, accompagnements psychologiques. La part du public en situation administrative non régularisée (majoritaire) subit de fait une emprise plus importante de la part des proxénètes et réseaux de TEH. Comme en 2015, les effets conjugués des arrêtés municipaux « anti trouble à l'ordre public », visant avant tout les personnes en situation de prostitution et ceux des démantèlements de réseaux (Montpellier et Béziers) se font ressentir dans la rue et au service.

	Ecart 2015/2016	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Nombre de personnes vues dans les tournées</b>	-21%	186	235	270	242	216
<b>Nombre de personnes en suivi social</b>	-13%	146	167	161	122	92
<b>Nouvelles personnes</b>	-27%	25	47	58	40	30
<b>Contacts dans l'aller vers</b>	-13%	485	557	497	512	426
<b>Passages au service</b>	-3%	1411	1452	1673	1697	1522

L'établissement a connu plusieurs réorganisations en 2016, pour l'accueil et l'accompagnement. L'objectif poursuivi lors de ces réorganisations était de maîtriser les fréquences d'accueil et les répartitions d'accompagnement dans l'équipe. L'accueil a ainsi été mieux régulé en aidant les personnes à « respecter » les temps de rendez-vous prévus avec les travailleurs sociaux. Dans un même temps, les personnes se présentant au service sans rendez-vous et ne relevant pas de l'urgence (mise à l'abri, urgence vitale), en dehors des temps d'accueil sans rendez-vous, ont été systématiquement réorientées vers une prise de rendez-vous programmée avec un travailleur social. L'équipe de travail social s'appuie sur le cadre institutionnel et le rapport à la norme pour un soutien vers l'insertion, que l'on retrouve dans le référentiel national des prestations du secteur AHI.

Nous constatons ainsi une fréquentation plus assidue des rendez-vous pris avec l'équipe éducative et moins de passages imprévus. Le nombre de passages se retrouve naturellement en diminution tandis que le nombre de rendez-vous « prévus » est en augmentation.

Parallèlement, nous constatons une baisse du nombre de nouvelles personnes (tout en restant plus important que toutes les années précédentes) et du nombre de personnes vues dans les rues. Encore une fois, la forte répression des forces de l'ordre envers les personnes en situation de prostitution dans les rues, à Béziers et depuis le début de l'année à Montpellier. Les arrêtés municipaux anti-prostitution visant le public rencontré par l'Amicale du Nid ont une tendance à rendre invisible la prostitution ; le premier contact avec les clients se réalise plus souvent via Internet, éloignant les personnes du service social de la Babotte ; sans éloigner les violences et les risques inhérents à la prostitution pour autant.

## Tableau synthétique chiffré de l'activité de 2016

ALLER VERS, personnes rencontrées dans le travail de rue.

	TOURNEES	CONTACTS	PERSONNES	DONT SUIVIES	DONT ACCUEILLIES	NOUVELLES
TOTAL AdN 34	44	485	186	62	47	62
MONTPELLIER	25	323	116	28	33	33
BEZIERS	19	162	70	34	14	29
<b>107 personnes de moins de 26 ans</b> rencontrées dans le travail de rue en 2016						

### ACCOMPAGNEMENT

	Accompagnées	Nouvelles	
TOTAL AdN 34	146	25	Orientations santé Soutien santé Justice Droit commun Formation/emploi Hébergement/logement Accompagnements à l'extérieur vers des partenaires pour démarches d'hébergement. Orientations lutte contre addiction.
MONTPELLIER	111	18	
BEZIERS	35	7	Accompagnement juridique demande asile Domiciliation

### LOGEMENT – HEBERGEMENT

### HEBERGEMENT D'URGENCE

4 Appartements relais	4 baux glissants	ASLL	Mise à l'abri 2015	
4 personnes	4 personnes	21 ménages	Personnes	12
			Nuitées	1283

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

ACTIONS COLLECTIVES

Demi-journées	Consultations	Personnes	Groupe trans'	Tables ouvertes	Réunions hébergées	Atelier arts plastiques
26	121	23	10 séances 51 personnes	2 séances 18 personnes	1 séance 5 personnes	6 séances 10 personnes

# Amicale du Nid 34

## « La Babotte »

---

### ALLER VERS

---

Pour l'Amicale du Nid il est important de rencontrer les personnes dans les lieux de prostitution, être présent, se rendre visible et disponible. C'est pourquoi une des premières missions de l'association est d'aller à la rencontre des personnes en situation de prostitution : l'aller vers.

Un certain nombre de personnes en situation de prostitution ne peut ou ne veut se rendre dans les locaux du service ; les raisons sont diverses : emprise, manque d'information (existence de l'association, adresse, etc.), souhait de ne pas se montrer dans le lieu d'accueil, etc. L'action d'aller vers les personnes dans la prostitution, dans les lieux de contact avec les clients – la rue ou Internet – est donc souvent la première étape de la rencontre dans le suivi social.

Les objectifs sont multiples : proposer une rencontre, une pause, dans le lieu de prostitution ; faire émerger une demande pour l'accompagnement social, orienter vers des démarches diverses, faire connaître le service, réduire les risques en lien avec la prostitution et les violences, la traite des êtres humains.

#### COMMENTAIRE ALLER VERS

Le nombre de personnes vues dans le travail de rue en 2016 est le plus bas depuis 2008. La catégorie statistique la plus concernée par cette baisse est celle des femmes étrangères (dans et hors Union Européenne) de moins de 25 ans.

45 femmes en moins rencontrées dans l'aller vers par rapport à 2015.

#### STATISTIQUES GENERALES

- 96% des personnes rencontrées dans l'aller vers sont des femmes (94% en 2015) ;
- Plus de la moitié présente des troubles psychologiques et/ou des souffrances psychiques (déclaratif) et font le lien avec les violences subies dans la prostitution et la TEH ;
- 58% des personnes rencontrées dans l'aller vers ont moins de 25 ans (contre 66% en 2015) ;

#### TEH

Si les constats de situations de TEH sont plus nombreux : témoignages direct des victimes, orientation plus nombreuses, démantèlement de réseaux de traite, le nombre de victimes rencontrées dans la rue et route est en baisse sensible. Ce sont elles qui sont les plus directement visées par la répression policière (arrêtés municipaux et situation administrative irrégulière) mais également par des changements d'horaires ; les horaires changent, pas les lieux : elles doivent rester plus tard, à des horaires incompatibles avec les tournées de l'association (de 3 h à 5 h du matin).

Le nombre de victimes de TEH a baissé mais la proportion est restée haute :

- 48% des personnes rencontrées dans l'aller vers sont victimes de TEH ;
- 50% des femmes rencontrées dans l'aller vers sont victimes de TEH ;
- 87% des femmes venant d'Afrique sub-saharienne rencontrées dans l'aller vers sont victimes de TEH ;
- 29% rencontrées dans l'aller vers sont victimes de TEH ;
- 100% des victimes de TEH sont des femmes étrangères ;

La prostitution est présente sur Internet ; elle s'adapte au contexte (contrainte du travail de rue, potentiel de développement du « marché »). Ainsi, à partir du second semestre 2015, l'équipe a réalisé des maraudes virtuelles et des temps d'accueil sur site web ***un rapport plus complet est disponible***

## **OBJECTIF**

Créer les conditions d'une rencontre ; déplacer l'action d'accompagnement dans la rue ; prévenir les risques de la prostitution ; recevoir les demandes d'alternative à la prostitution.

## **Objectifs opérationnels**

Quelques étapes du travail de rue/route :

- Etablir un contact
- Créer du lien
- Maintenir le lien
- Prévenir les risques liés à la prostitution, distribution de matériel de réduction des risques (préservatifs, gel, plaquette d'information)
- Faire connaître le service, ses actions, son accès
- Favoriser l'émergence de la demande, soutenir les démarches avec les personnes ;
- Proposer une rencontre, une pause, une écoute
- Connaître le contexte d'exercice de la prostitution
- Etre attentif et réactif aux modes de prostitution
- Orienter

## **Pratiques professionnelles**

Après avoir pris le temps de réfléchir à se garer à proximité et devant la personne ou les personnes en situation de prostitution, l'équipe se présente ainsi que l'association si besoin.

Il s'agit alors d'expliquer les raisons de notre présence et ce qui est proposé. L'équipe s'adapte à la personne et au contexte, la notion de degré de connaissance est importante (si elle est vulnérable, se sent en danger, ne veut pas nous parler, a besoin d'écoute, etc.).

***L'attitude corporelle, la posture et l'approche sont importantes.***

Afin de créer du lien, l'équipe partage un moment convivial avec un café ou une boisson fraîche. Si cet aspect peut paraître incongru voire déplacé, l'attention des intervenant-e-s est portée sur l'écoute des personnes, leurs projets, leurs envies mais aussi leurs difficultés et les demandes de soutien. Ce temps est souvent le seul moment où les personnes prostituées pourront faire une pause et se distancer ponctuellement du contexte des violences de la prostitution. Il faudra alors une vigilance particulière, une

transition avant de quitter les lieux car une fois l'équipe repartie, elles se retrouvent à nouveau seules face à la prostitution.

Le travail de rue consiste donc à proposer une écoute dans un temps restreint, allant de cinq minutes lorsqu'un client arrive par exemple à parfois près de trente minutes si le besoin d'écoute est important. Cette écoute est également souvent le moment où une demande est formulée et il s'agit alors soit d'orienter vers une structure ou service répondant au besoin, soit soutenir la demande par un accueil dans les locaux de l'association.

Difficultés :

- Une des difficultés est de se rappeler des prénoms de personnes qui sont rarement vues. Le cahier des tournées sert à mémoriser les thématiques abordées, les noms de rue, les lieux ;
- La barrière de la langue est souvent un frein à la rencontre. Si l'équipe maîtrise relativement suffisamment l'anglais, d'autres langues comme le roumain, le bulgare, le russe sont moins accessibles ;
- La présence des forces de l'ordre qui verbalisent les personnes en situation de prostitution ;
- La présence des proxénètes à proximité ;
- Les horaires de nuit difficiles après 2 heures du matin ;
- La difficulté d'accès à certaines personnes dans des lieux éloignés ou qui ont été vues par d'autres associations plusieurs fois.

Nous prévoyons de réaliser des plaquettes de présentation du service et des partenaires dans plusieurs langues.

Chaque rencontre ne donne pas lieu à un travail d'accompagnement ou d'orientation. La personne rencontrée peut exprimer plus ou moins explicitement l'envie de ne pas passer trop de temps avec nous. Nous ne pouvons alors que supposer : emprise et surveillance des proxénètes, des réseaux de traite éventuels, pas envie de voir « l'association », crainte que l'on fasse fuir le client, etc.

A part ces quelques fois où l'équipe ne s'attarde pas, le temps d'un arrêt peut varier entre 5 et 30 minutes environ.

Pendant les maraudes, l'équipe de la Babotte travaille sans le cadre institutionnel, contenant et sécurisant qu'offrent des locaux ; elle tente cependant de recréer à chaque fois, dans un temps très limité, une interaction qui va bien au-delà de la simple écoute. Il s'agit alors de recevoir et de comprendre les besoins et les demandes des personnes, d'être en capacité d'orienter si besoin, de proposer un suivi au service si possible. Il s'agit aussi d'entendre ce qu'elles ont à dire et d'apporter un soutien et, lorsque cela paraît possible, d'ouvrir des perspectives pour l'avenir.



ALLER VERS	RUE MONTPELLIER	ROUTE MONTPELLIER	TOTAL MONTPELLIER	RUE BEZIERS	ROUTE BEZIERS	TOTAL BEZIERS	TOTAL ADN 34
Tournées	16	10	26	2	18	20	46
Contact	264	59	323	3	159	162	485
Personnes	80	36	116	21	68	70	186
Dont suivies	21	6	27	2	32	34	61
Dont accueillies	24	9	33	2	12	14	47
Dont nouvelles	21	12	33	0	29	29	62

Les sorties sont réalisées à deux, pour des conditions de sécurité autant que d'échange des pratiques professionnelles, elles constituent une approche spécifique du travail social par **un déplacement de l'activité d'accueil et d'accompagnement dans la rue**, le jour ou la nuit, dans le milieu de la criminalité et de la violence : celui de la prostitution.

## Observations

Si les ressorts de la prostitution restent identiques : précarité financière, soumission, violences et grande fragilité, la sociologie du public a connu un profond changement ces dernières années ; il n'est pas terminé. Les réseaux de prostitution, dont l'activité criminelle est appelée traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, sont en augmentation. **Les personnes qui en sont victimes et que nous retrouvons dans les rues sont à plus de 80% étrangères, souvent en situation administrative complexe, irrégulière, c'est-à-dire sans ou avec peu de droits. Ce sont essentiellement des femmes.**

Mais la prostitution dans la rue ce n'est pas seulement la traite des êtres humains : des femmes et des hommes, travestis ou non, peuvent aussi être sous emprise d'un proxénète, parfois un proche et tout autant soumis aux conséquences de la prostitution.

Quels que soient les publics en situation de prostitution, l'objectif du travail est de permettre un accompagnement social global pour qui le souhaite. Ainsi, la première étape sera celle de créer puis de maintenir un lien ; ce lien passera par une relation de confiance.

L'aller vers est d'abord un moyen d'être au plus près du public dans les lieux de prostitution, une condition nécessaire pour rencontrer les personnes qui ne nous connaissent pas ou qui ne peuvent ou ne souhaitent se déplacer dans les locaux du service. On peut considérer aujourd'hui, au-delà de la rencontre et de l'orientation, que des suivis sociaux s'engagent dans la rue et n'ont lieu nulle part ailleurs.

L'évolution du contexte prostitutionnel –

SEXE	RUE MTP	ROUTE MTP	RUE BZ	ROUTE BZ	TOTAL	Dont victimes TEH	Total MTP	Total BZ	Total rue	Total route
Femmes	75	35	2	67	179	90	110	69	77	102
Hommes	5	0	0	0	5	0	5	0	5	0
Trans'	0	1	0	1	2	0	1	1	0	2
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>68</b>	<b>186</b>		<b>116</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>104</b>
<b>Dont victimes TEH*</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>30</b>		<b>90</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>48</b>	<b>42</b>

\*Identifiées selon les critères .... Cf. page .... du rapport d'activité

Provenance	RUE MTP	ROUTE MTP	RUE BZ	ROUTE BZ	TOTAL	Dont victimes TEH	Total MTP	Total BZ	Total rue	Total route
Af. Sub sah.	45	19	2	8	74	65	64	10	47	27
Fce	24	11	0	51	86	25	35	51	24	66
Maghreb	4	4	0	8	16	0	8	8	4	12
Est Europe	5	1	0	0	6	0	6	0	5	1
Monde +	2	1	0	1	4	0	3	1	2	2
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>68</b>	<b>186</b>		<b>116</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>108</b>
<b>Dont victimes TEH*</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>30</b>		<b>90</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>48</b>	<b>42</b>

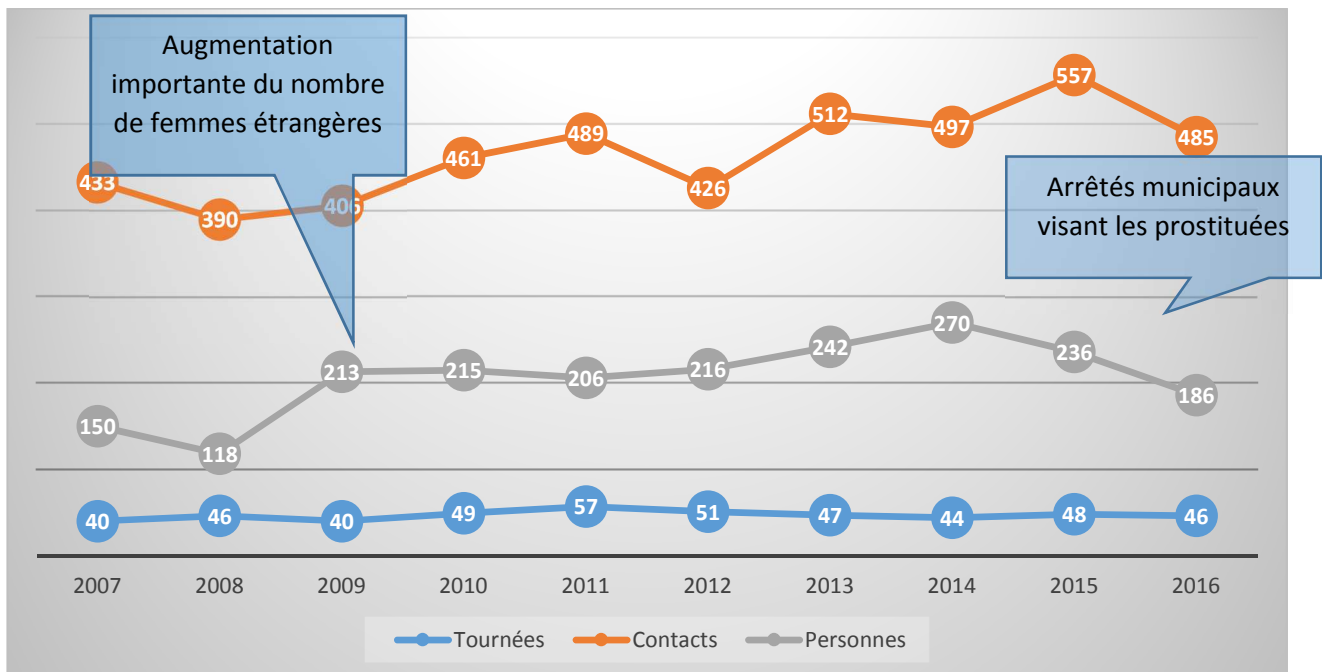
AGE (aller vers)	RUE MTP	ROUTE MTP	RUE BZ	ROUTE BZ	TOTAL	Dont victimes TEH	Total MTP	Total BZ	Total rue	Total route
18/25	54	25	0	28	107	78	79	28	54	53
26/40	23	9	2	35	69	22	32	37	25	44
40 +	3	2	0	5	10	0	5	5	53	7
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>68</b>	<b>186</b>		<b>116</b>	<b>70</b>	<b>132</b>	<b>104</b>
<b>Victimes TEH</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>30</b>		<b>90</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>48</b>	<b>42</b>

Observations du travail de rue :

Il est possible de découper en zone les lieux où les femmes sont en situation de prostitution : quartiers, rues et avenues à Montpellier, routes départementales, routes nationales aux alentours de Montpellier et Béziers. Lorsque l'on observe la présence de certains signes d'autonomie (appartements individuels, enfants scolarisés, démarches de santé ou de droit commun réalisées seules) on constate qu'il y a moins d'indicateurs de TEH ; ce qui n'exclut en rien le fait qu'elles soient victimes de proxénétisme. Ce découpage est très marqué chez les femmes originaires des pays d'Europe centrale et orientale et d'Afrique subsaharienne.

	MONTPELLIER	BEZIERS	Total	RUE	ROUTE	Total
	26	20	46	18	28	46

Le nombre de tournées réalisées n'est pas en corrélation avec le nombre de personnes rencontrées dans le travail de rue. Ainsi, 2014 est la deuxième année où l'équipe a effectué le moins de tournées mais a rencontré le plus de personnes.



Les sorties en 2016 ont été fortement marquées par une présence intense des forces de l'ordre – police nationale, municipale et gendarmerie – contribuant à créer un climat de tension. Nous recevons les témoignages des personnes en ce sens et nous constatons nous-mêmes leur présence accrue lors de nos sorties. En effet, le nombre de contraventions pour trouble à l'ordre public est en nette augmentation. C'est le résultat de la politique de répression des personnes en situation de prostitution initiée par les mairies des villes de Béziers et Montpellier. La publication de l'arrêté à Montpellier a eu lieu au mois d'octobre et nous n'avons pas recensé de personnes ayant reçu un procès-verbal. Cependant, **les personnes nous disent que la pression policière s'est accentuée avec des demandes de partir « sur-le-champ » des lieux de prostitution, des gardes-à-vues multipliées et renforcement des contrôles d'identité.**

Les effets conjugués de la répression policière (pénalisation du racolage et arrêtés municipaux « troubles à l'ordre public ») et des plaintes des riverains semblent à la fois isoler et éloigner les personnes en situation de prostitution et à la fois en réduire le nombre visible. Les femmes étrangères sont plus visées par les arrestations et contrôles. Nous constatons que les personnes prostituées arrivent et partent plus tard dans les lieux de prostitution à des heures où les violences sont généralement plus fréquentes...

PROBLEMATIQUES ABORDEES DANS LE TRAVAIL DE RUE	<i>Orientations</i>
Prostitution	Ecoute, proposition de rendez-vous Babotte
Prévention, réduction des risques infectieux Prévention,	Conseils, informations

	Orientations (accompagnement possible) hôpital urgences, PASS, médecins, Accueil santé Béziers, CDAG, MFPP, associations partenaires
Santé, maladies chroniques Santé, soins gynécologiques Santé, IST, HIV, hépatites Santé, soins psychiques Addictions	Conseils, informations Orientations (accompagnement possible) hôpital urgences, PASS, médecins, dentiste, Accueil santé Béziers, CDAG, Psychologue Amicale du Nid, UMIPPP Arc en ciel, associations partenaires
Ouverture de droit, CMU, AME, RSA Justice, dépôt de plainte Justice, suivi juridique et lien avec avocats Papiers d'identité Demande d'asile	Orientation Babotte Orientation police, gendarmerie (accompagnement possible), avocat, CIMADE, préfecture (accompagnement proposé) OFII, PADA
Transidentité	Orientation Babotte, professionnels spécialisés
Ecoute, violences subies, menaces, fatigue, violences conjugales Ecoute, pression de la police, gendarmerie Pénalisation du racolage	Proposition d'un rendez-vous Babotte, orientation police et gendarmerie avec accompagnement proposé. CIDFF.
Demande d'hébergement Demande d'aide dans la recherche de logement	Orientation Babotte, prise de rendez-vous pour orientation ; 115 ; SIAO. Possibilité de mise à l'abri rapide à l'hôtel.

## Les sorties

186 personnes ont été rencontrées en 2016.

Les sites :

**La tournée de nuit de Montpellier, le mardi soir de 21 h à 2 h du matin (80 personnes en 2016)**

Le quartier des Arceaux : la fréquentation est en baisse depuis quelques années. La prostitution y est encore majoritairement masculine, principalement des hommes travestis que nous connaissons depuis longtemps et qui fréquentent le service occasionnellement selon leurs besoins : démarches administratives, préservatifs, santé, autre. Il y a un lien de confiance assez important avec les éducateurs et éducatrices de l'équipe.

Le quartier s'est peu à peu vidé du public, peut-être est-ce dû à la pression de la police en lien avec les riverains. Des violences entre personnes prostituées ont également été régulièrement constatées.

Beaucoup se plaignent du manque de client. Nous savons que quelques-uns utilisent Internet pour entrer en contact avec les clients.

Avenue d'Assas, quelques femmes et travestis sont présent-e-s. Le quartier est relativement sombre. Une femme a été tuée et probablement enlevée sur le lieu de prostitution. L'enquête est toujours en cours. Les autres personnes présentes sont très inquiètes. Si l'accueil de l'association est toujours bon, il est difficile d'aborder les alternatives à la prostitution ; c'est la réduction des risques, l'écoute qui sont les principaux axes de travail.

Poste Rondelet, boulevard Berthelot, Près d'Arènes, grand M : des femmes parfois isolées, dont la majorité est originaire de l'est de l'Europe (Bulgarie, Roumanie principalement). Difficile de savoir s'il est question de TEH mais nous comprenons souvent la présence de proxénètes dans leur vie pouvant être

leur « compagnon ». Les sujets abordés sont essentiellement droit commun et santé. Ce sont des lieux propices à des agressions car espacés et avec de nombreux coins sombres.

Avenue de Toulouse, boulevard Clémenceau : Une présence massive de femmes de moins de 25 ans, nigérianes (dans une moindre mesure ghanéennes). La grande majorité est victime de réseau de traite d'êtres humains à des fins de prostitution. Les proxénètes sont parfois visibles ou font sentir leur présence par des appels téléphoniques intempestifs. Il arrive que nous voyons un véhicule garé non loin de nous. Il y a un turn-over important, stratégies des réseaux de TEH pour maintenir l'emprise sur les femmes ainsi en manque de repère. A chaque sortie, nous rencontrons des nouvelles femmes et le travail d'approche est à renouveler en vue de créer un début de lien de confiance. Les rencontres peuvent être très brèves avec la distribution de matériel des préservatifs, gels, lingettes, souvent un chocolat et puis les jeunes femmes s'éloignent à un moment donné ; parfois, l'une d'entre elle va se rapprocher d'un-e travailleur-se social-e et aller plus loin dans la demande, un appartement, des papiers, etc. il s'agit alors de saisir l'opportunité d'un rendez-vous possible, dans nos locaux.

En 2016, l'équipe est renforcée par la présence d'une juriste basée à l'Amicale du Nid Toulouse et qui effectue 4 heures de travail en moyenne par semaine à l'Amicale du Nid Montpellier. Sa compétence professionnelle dans l'accompagnement juridique permet de proposer peu à peu une réponse aux personnes en cours ou en projet de demande d'asile.

Par ailleurs, nous relevons que 90 personnes en 2016 sont victimes de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. L'accompagnement au dépôt de plainte spécifiquement qualifié est un outil qui va renforcer la palette de réponse de l'équipe. En 2016, il y a eu 16 plainte ayant abouti à une qualification TEH.

Le climat est plus tendu dans ces lieux où la présence policière est soutenue et où les riverains sont mécontents de la présence des femmes.

Nous entendons fréquemment des interrogations concernant la loi française (prostitution tolérée mais racolage interdit et PV pour trouble à l'ordre public...).

**La tournée de route de Montpellier, le lundi après-midi de 14 h à 18 h (36 personnes en 2016)** : il s'agit plus précisément des alentours de Montpellier Route de Fabrègues, Vic la Gardiole, Route de Palavas, Cournontéral, Route de Mireval

Nous rencontrons des femmes – majoritairement - et des personnes transidentitaires, originaires de France, Est de l'Europe, Afrique sub-saharienne.

Nous pouvons prendre du temps pour un seul arrêt sur cette zone relativement étendue. Les passages fréquents de la police et gendarmerie rendent aléatoire la présence des personnes et de ce fait, nous pouvons ne voir certaines personnes que trois ou quatre fois dans l'année, s'il n'y a pas de démarches en cours. Le travail se concentre principalement sur l'écoute et le soutien mais là encore, nous tentons de faire émerger une demande sociale, dans le respect du choix des personnes.

Ce sont des routes départementales ou nationales, la vitesse des véhicules et la proximité du bord de route en font des lieux dangereux. De plus, certains sites sont relativement isolés, accentuant les risques d'agression.

**La tournée de route de Béziers, le jeudi après-midi de 14 h à 18 h (70 personnes en 2016)**

C'est la tournée la plus étendue. L'équipe part et revient à Montpellier, deux heures d'autoroute à rajouter aux quatre heures de tournée. Les distances de la tournée sont importantes et celle-ci est régulièrement réalisée en deux fois. Nous franchissons chaque fois la limite du département et

interventions dans le département de l'Aude ; nous accompagnons également des personnes résident dans ce département.

Route Nissan Montagnac  
Route Pézenas Route de Valros  
Aude

Route de Narbonne Route de Coursan

Nous rencontrons des femmes (une personne transidentitaire), dont 80% viennent de l'est de l'Europe (Roumanie, Bulgarie et dans une moindre mesure Hongrie) mais aussi hors Union Européenne (Turquie). Les 20% restant sont des femmes françaises, algérienne, ghanéenne ou nigérianes.

Les sujets abordés sont la santé, la demande d'hébergement et surtout d'insertion socioprofessionnelle. Ce domaine est difficilement accessible en raison de l'état du marché de l'emploi mais nous travaillons à la mise en place d'un partenariat en fin d'année.

Le contexte biterrois est en de nombreux points particulier : un regroupement de riverains mécontents de la présence des femmes en bord de route, reconnu des autorités municipales. Ce collectif a déjà réalisé des exactions envers des femmes en les menaçant et les chassant pour certaines. Un climat de violences entre les femmes, exacerbé par le manque de client et les différences ethniques. Une tension quasi permanente due, encore plus que pour la tournée de Montpellier, à la pression des forces de l'ordre allant jusqu'à modifier le paysage prostitutionnel. Depuis 2013/2014, les personnes nous disent que policiers municipaux et gendarmes demandent de quitter les lieux, sans ménagement.

Tout épisode de violence semble rester impuni. 4 femmes ont connu des difficultés à officialiser un dépôt de plainte pour violence.

Un travail de formation et sensibilisation des forces de l'ordre est nécessaire. Nous rencontrons dans le courant de l'année la gendarmerie de Béziers ainsi que le commissariat central. L'objectif est de « fluidifié » les rapports professionnels pour les futures orientations. Nous proposons des séances de sensibilisation à l'accueil et l'identification des victimes de prostitution et de traite ; si l'intérêt semble réel, la possibilité de les mettre en place n'est pas encore effective.

Nous ne voyons pas en bord de route des femmes vivant en campement. Elles vivent soit chez un tiers, soit chez elles, soit à l'hôtel.

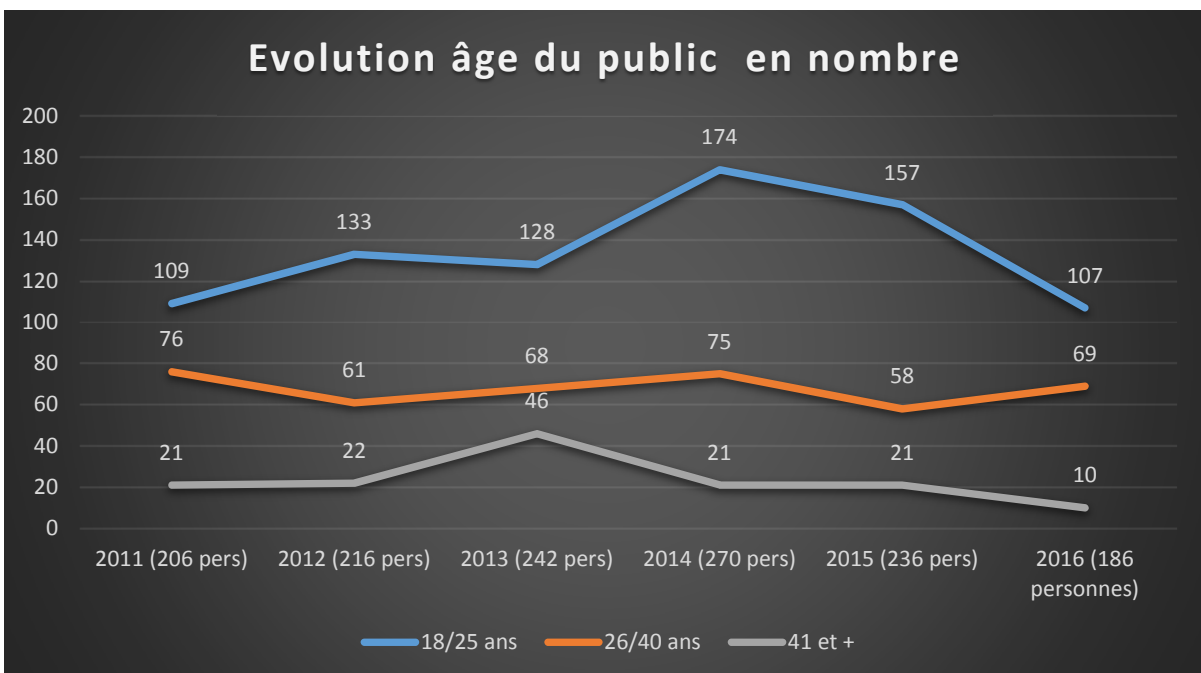
⇒ Le nombre de personnes présentes dans le biterrois est passé de 130 en 2014 à 70 en 2016.

Il est important de comprendre la difficulté du travail social dans ce contexte où peu de prise semble possible. La question principale n'est pas l'hébergement mais bien la demande « d'un travail », moyen indispensable pour ne pas dépendre d'un proxénète, d'une association ou autre. Pour l'équipe, il est évident que l'alternative passe obligatoirement par ce levier qu'est l'insertion socioprofessionnelle.

EVOLUTION PUBLIC RUE ET ROUTE 2009 A 2016								
Montpellier	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rue (nuit)	107	93	79	73	87	95	45	80
Route (jour)	33	28	44	63	60	45	113	36
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>121</b>	<b>123</b>	<b>136</b>	<b>147</b>	<b>140</b>	<b>158</b>	<b>116</b>
Béziers	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rue (nuit)	21	34	22	5	2	3	1	2
Route (jour)	52	60	61	75	93	127	77	68
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>94</b>	<b>83</b>	<b>80</b>	<b>95</b>	<b>130</b>	<b>78</b>	<b>70</b>
<b>Total B + M</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Jour et nuit	<b>213</b>	<b>215</b>	<b>206</b>	<b>216</b>	<b>242</b>	<b>270</b>	<b>236</b>	<b>186</b>

EVOLUTION DE L'AGE DU PUBLIC DANS L'ALLER VERS						
Montpellier + Béziers	2011(206 personnes)	2012 (216 personnes)	2013 (242 personnes)	2014 (270 personnes)	2015 (236 personnes)	2016 (186 personnes)
18/25	109 (53%)	133(62%)	128(53%)	174 (64%)	157 (67%)	107 (58%)
26/40	76 (37%)	61 (28%)	68 (28%)	75 (28%)	58 (25%)	69 (37%)
41 et +	21 (10%)	22 (10%)	46 (19%)	21 (7%)	21 (9%)	10 (5%)

Dans un même temps, le service de prévention constate une très nette augmentation de la prostitution via Internet.



#### COMMENTAIRE ALLER VERS

Le nombre de personnes vues dans le travail de rue en 2016 est le plus bas depuis 2008. La catégorie statistique la plus concernée par cette baisse est celle des femmes étrangères (dans et hors Union Européenne) de moins de 25 ans.

45 femmes en moins rencontrées dans l'aller vers par rapport à 2015.



---

# L'ACCUEIL AU SERVICE

---

## DEFINITION

L'accueil prend en compte toutes les dimensions de la rencontre, dans les murs de l'association, pour toute personne en situation ou en risque de prostitution. C'est aussi l'instant où le service social, dans sa mission d'accueil et d'orientation réalise un diagnostic social avec une personne.

## Objectifs spécifiques

Quelques étapes de l'accueil :

- Offrir une relation d'hospitalité permettant à la personne d'être en confiance ;
- Favoriser les conditions possibles du lien ;
- Etre identifié comme lieu ressource ;
- Comprendre les besoins propres à la personne accueillie ;
- Evaluer les réponses possibles ;
- Faire émerger une demande ;
- Présenter le service et les modalités d'accompagnements ;
- Proposer des informations : culture, prévention, etc. ;
- Faciliter les interactions relationnelles entre les personnes ;
- Lutter contre l'isolement et l'enferment.

Au téléphone, à la porte d'entrée ou à l'interphone, le contact peut parfois être délicat. Nous ne négligeons pas cet aspect difficile pour une personne connue ou inconnue du service car le sujet de la prostitution est la raison première de la présence à l'Amicale du Nid. La posture de l'accueillant-e est essentielle, elle représente ce que la personne va trouver en venant dans l'établissement.

<b>Le référentiel national des prestations du dispositif Accueil Hébergement Insertion renseigne les items de l'accueil de la manière suivante</b>	<b>L'établissement de l'Amicale du Nid La Babotte a organisé son fonctionnement</b>
<b>PREMIER CONTACT</b>	
Temps dédié permettant notamment l'admission, la présentation du lieu/service et de ses modalités de fonctionnement	Entretien dit du « premier accueil » réalisé avec un travailleur social.
Espaces conviviaux de proximité	Une salle dédiée à l'accueil, agréementée par les personnes accueillies en harmonie avec les choix de chacun.
Confidentialité des échanges Physique ou par téléphone	Des bureaux d'entretiens individuels. Une pièce dédiée aux entretiens avec la psychologue. Une salle pour le premier accueil : confinée, sans ordinateur ni bureau, avec des fauteuils.
Horaires d'ouverture cohérents avec le réseau des partenaires	Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h excepté le mardi.
Horaires adaptés aux besoins des personnes	Accueil sans rendez-vous le mardi de 14 h à 18 h.
<b>ASSURER UN ACCUEIL, UNE ADMISSION DANS DES CONDITIONS BIEN TRAITANTES</b>	

Au moins une personne de l'équipe est dédiée à la fonction « accueil », il sera l'interlocuteur privilégié de la personne pendant la phase d'intégration	Mise en place de référent d'accompagnement social. Après l'entretien de premier accueil, l'équipe évalue en réunion et sous la supervision du responsable, le projet d'accompagnement ainsi que le référent.
Formaliser une procédure d'accueil, de présentation du lieu/service, régulièrement actualisée : présentation des équipements, état des lieux, inventaire des biens personnels, règles d'occupation explicitées	Les premiers temps de contact de cet accompagnement « hors les murs » sont destinés au diagnostic social.
Présenter à l'utilisateur les conditions de son admission : durée initiale du séjour, possibilité d'un renouvellement, prestations, règlement de fonctionnement, conditions de participation financière	Livret d'accueil à disposition des usagers. Règlement de fonctionnement.
Concevoir les outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, charte des droits et libertés, règlement de fonctionnement) et les procédures d'admission simples, facilement compris par toute personne accueillie (traduction, pictogramme...), et accueillant	Livret d'accueil à disposition des usagers. Règlement de fonctionnement.  Mise à jour de ces outils.

ACCUEIL EN 2016			
Femmes	Hommes	Transidentitaire	Groupe trans'
<b>149</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>51</b>
<b>201 personnes, pour démarches ou accompagnement global</b>			<b>51 personnes thématique transidentité</b>

#### Les différents temps d'accueil

- Accueil de proximité : Temps de permanences sans rendez-vous le mardi après-midi en collectif ou individuel ;
- Accueil personnalisé : Sur rendez-vous convenu au service ou dans un autre lieu ;
- Accueil d'urgence : Des personnes en danger et/ou en situation de grande vulnérabilité ;
- Accueils collectifs plus ponctuels : Tables ouvertes, rencontres/débats thématiques.

## Fonctionnement

La personne est accueillie à l'entrée. Une première évaluation de sa demande est effectuée avant d'être orientée en salle d'accueil.

Le mardi après-midi, l'établissement propose une permanence d'accueil sans rendez-vous. Deux intervenant-e-s social-e-s sont de permanence : pour la gestion l'accueil et pour les entretiens.

Le reste de la semaine :

→ La personne accueillie est suivie par le service et vient à son a rendez-vous fixé.

→Si elle est suivie mais n'a pas de rendez-vous fixé à ce moment, il est possible de répondre à ses éventuelles demandes : urgence nécessitant de prendre contact avec police, pompiers, hôpital, démarche simple (photocopie, fax, etc.), paiement du loyer.

Elle a également la possibilité de venir récupérer son courrier le cas échéant.

A moins qu'un membre de l'équipe éducative soit disponible et en mesure de répondre à une demande relevant d'une démarche d'accompagnement, un rendez-vous avec l'intervenant-e social-e référent est proposé.

Nous devons prendre en compte la difficulté de certaines personnes à respecter les dates et horaires prévues ensemble. Le travail social nous pose la question du rapport à la norme et c'est à chaque fois la juste distance qui est recherchée : se référer au règlement proposé par l'établissement tout en s'adaptant à ce que la personne présente dans son rapport au temps, à l'espace, aux interactions, etc. ; mais attention, il ne s'agit pas d'une posture éducative figée et valable tout au long de la présence de la personne au service. Il ne s'agit pas non plus d'un modèle unique de posture, un curseur de tolérance positionné sur une échelle, décidé en équipe et valable pour l'ensemble du public. Toute la difficulté est dans cette nécessaire adaptabilité aux individus, la cohésion de l'équipe doit être solide face à ce qui pourrait apparaître, à tort, comme une différence de traitement.

Par ailleurs, le maintien des exigences de respect du cadre institutionnel (temps, discipline) doit rester un objectif vers lequel tendre ; c'est aussi respecter les personnes accueillies.

→Si elle n'est pas encore suivie au service, après s'être assuré des conditions de sécurité, un entretien d'accueil lui sera proposé lors d'un rendez-vous ultérieur ou d'un entretien le même jour si un travailleur-se social-e est disponible.

L'entretien d'accueil :

- Lien avec les missions du service (en risque ou en situation de prostitution) ;
- Evaluer la demande et les besoins de la personne ;
- Présenter les missions du service ;  
Éventuellement, en fonction de la situation,
- Etablir une fiche de contact (renseignements administratifs, contact, démarches prévues)
- Identifier des objectifs partagés pour l'accompagnement.

Il a souvent été difficile, voire impossible aux femmes et aux hommes que nous accueillons de parler de la prostitution avec leur interlocuteur, lorsqu'ils le souhaitent ; dans certains cas, il a été difficile de s'en détacher une fois identifiée ; ne pas être en mesure de nommer la prostitution dans un accompagnement social pose problème de la même manière que l'incapacité à se distancer de cette problématique peut être un facteur d'empêchement dans la relation éducative. En venant à l'Amicale du Nid, les personnes savent qu'elles pourront parler de la prostitution en toute confidentialité et sans jugement.

## **LES ENTRETIENS DITS DE PREMIER ACCUEIL**

Ces entretiens ont pour objectif d'une part d'évaluer le risque prostitutionnel, le danger dans lequel la personne se situe, et d'autre part d'initier une dynamique de changement et d'inscription dans un parcours d'insertion. Une personne en situation de prostitution qui franchit la porte d'un service social a besoin de prendre du temps pour être "mise en confiance". Ceci, afin de déjouer ses peurs, ses jugements, ses représentations des intervenants sociaux. Il se passe donc, durant ces premiers entretiens, une sorte « d'appropriation réciproque ». Toutes les personnes prostituées (ou en risque de prostitution) ne se rendent pas dans un service social spécialisé et nous avons pu repérer que lorsqu'elles s'y rendent, c'est souvent au moment où la prostitution pose problème. Il est nécessaire que les personnes se sentent

accueillies et mises en confiance. Nous évaluons ensemble les changements qu'elles souhaitent opérer dans leur projet de vie et les risques afférents.

La situation de la personne est analysée par le biais d'entretiens réguliers proposés environ deux fois par semaine dans le cadre du démarrage du travail de suivi. En effet la personne est dans une phase de changement important par rapport à ses habitudes de vie, elle doit se sentir soutenue et trouver un étayage suffisamment solide par rapport à son désir d'insertion.

L'étape suivante est l'accompagnement social global après avoir validé en réunion institutionnelle le début de suivi social. C'est à ce moment qu'un référent est associé à l'accompagnement.

# ACCOMPAGNER

## OBJECTIF

Lutter contre les exclusions, accompagner les personnes vers l'autonomie, proposer une alternative à la prostitution.

« Une association abolitionniste pour un accompagnement social global et spécifique. »

## Objectifs spécifiques

A partir d'un diagnostic :

- Faire émerger des ouvertures alternatives à la prostitution ;
- Favoriser l'inscription dans le champ du droit commun ;
- Détecter et mobiliser les ressources internes des personnes ;
- Favoriser l'autonomie des personnes ;
- Aider les personnes à se fixer des objectifs et les moyens d'y parvenir ;
- Soutenir les personnes dans l'activation et la construction de leur réseau personnel ;
- Accompagner à la gestion du quotidien.

Personnes en 2016	Accompagnées	Nouvelles	
TOTAL AdN 34	<b>146 dont 15 en dispositif d'urgence</b>	<b>25</b>	Orientations santé Soutien santé Justice Droit commun Formation/emploi Hébergement/logement
MONTPELLIER	111	23	Accompagnements à l'extérieur vers des partenaires pour démarches d'hébergement.
BEZIERS	35	2	Orientations lutte contre addiction. Accompagnement dépôt de plainte Accompagnement juridique demande asile Domiciliation

AGE	Béziers	Montp.	Total	Dont TEH
18/25	5	30	<b>35</b>	<b>39</b>
26/40	17	55	<b>72</b>	<b>20</b>
40 +	10	39	<b>49</b>	
Total	35	111	<b>146</b>	<b>59</b>

DISPOSITIF HIVERNAL D'URGENCE : Des personnes que nous rencontrons et accompagnons se retrouvent dans des situations de ruptures et d'urgence. Il est nécessaire de prévoir des possibilités de mise à l'abri la plus immédiate possible, notamment par l'intermédiaire de l'hébergement hôtelier, le temps qu'une solution de moyen terme puisse s'organiser en lien avec les associations locales ou dans le cadre interne de l'Amicale du Nid, via les établissements des autres départements ou dans le dispositif Acisé :

- Pour des personnes en situation de danger (victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains)
- Pour des personnes ayant vécu des violences et fragilisées dans un état de santé très dégradé, nécessitant une pause de quelques jours pour la mise en place d'un suivi de soin particulier (hospitalisation, cures, post-cures...)
- Pour des personnes transsexuelles en ruptures.

Les personnes sont reçues par un travailleur social qui réalise une évaluation. Lorsque la décision de l'hébergement en hôtel est prise, le travailleur social organise cette prise en charge et l'accompagnement physique des personnes. Nous prévoyons d'associer les partenaires qui interviendront par la suite sur l'hébergement, notamment pour la prise de relais une fois la phase urgence terminée. Un accompagnement individualisé est proposé pour les démarches administratives et sociales (accès aux droits, démarches de régularisation...), mais également en fonction des diverses situations, des orientations plus spécifiques sont envisagées (service juridique, commissariat pour dépôt de plainte suite à de violences, services médicaux...).

L'accompagnement débute lorsque la rencontre entre la personne et le travailleur social a eu lieu. Il s'agit de recevoir une demande et de comprendre les besoins qui y sont associés, établir un diagnostic social qui vient situer le service dans une fonction médiatrice : mieux orienter et soutenir les personnes autour des problématiques de santé physique, santé psychique, hébergement, logement, droit commun, justice, parentalité, bien-être global, formation et emploi.

En amont de l'accompagnement, le temps d'accueil permet de laisser émerger les premières demandes des personnes. Le champ « accueil » peut regrouper plusieurs pratiques professionnelles distinctes :

- L'accueil collectif : tables ouvertes, animation, ateliers écriture, atelier arts plastiques ;
- L'accueil individuel : au téléphone, à la porte d'entrée, l'interphone. Nous ne négligeons pas cet aspect souvent difficile pour un-e inconnu-e de démarche de première rencontre avec le service. C'est ici qu'une des spécificités d'un service spécialisé en matière d'accueil de personnes en situation ou en risque prostitutionnel exprime tout son intérêt : ce qui est souvent impossible dans un accueil généraliste devient réalisable à l'Amicale du Nid. En effet, ne pas être en mesure de nommer la prostitution dans une relation d'accompagnement social pose problème de la même manière que ne pas réussir à se distancer de cette problématique dans cette même relation d'accompagnement social est un frein. Savoir doser la juste distance qui ne jugera ni ne méprisera le vécu de prostitution est essentiel pour nous et pour les personnes. Ce savoir-faire se retrouve dès le contact au téléphone, à la porte d'entrée et lors de la première rencontre physique.

## 1- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPECIFIQUE ET GLOBAL

### ⇒ Proposer à chacun des moyens précis :

- Information
- Orientation (nom - adresse - accompagnement physique)
- Premiers éléments de réassurance qui ouvrent l'éventualité d'une possible alternative.

### ⇒ Ces démarches peuvent porter sur :

- L'ouverture de droits sociaux ;
- La santé, Prévention des risques, soutien et orientation vers les soignants ou structures médicales, intégration progressive d'un suivi régulier en matière de santé ;
- Le soutien psychologique
- L'hébergement, le logement ;

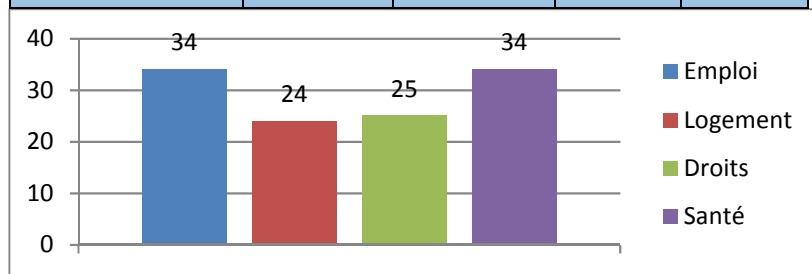
- L'activité : travail, formation ;
- La parentalité.

Le sujet de la prostitution, de ces causes et conséquence est transversal à chacune de ces thématiques, il est abordé lorsqu'il doit et peut l'être, en lien avec la personne.

**⇒ Dans tous les cas, le travail social va :**

- **Aider les personnes à identifier leurs propres ressources** et leurs capacités à mobiliser leurs **savoirs et savoir-faire**
- **Faciliter leur accès aux droits communs** pour régulariser leur situation administrative, améliorer la capacité des personnes à repérer les administrations compétentes et assurer progressivement, seules, leurs démarches
- Les **soutenir** vers une **démarche** régulière de **soins**, sollicitée le plus souvent d'abord dans des situations de crise ; l'équipe propose et accompagne dans un travail de prévention.

PROVENANCE	Béziers	Montp.	Dont TEH	Total
Af. SS	12	47	49	51
PECO	15	21	10	37
Fce	5	18	0	40
Magrheb	1	20	0	31
Autres	2	5		2
Dont TEH	10	39	59	
Total	35	111		146



Premières demandes

L'accompagnement spécifique de l'Amicale du Nid aborde plusieurs champs du travail social, à partir du référentiel AHI. Il s'agit d'accompagner la personne vers l'autonomie, en prenant en compte la personne dans toutes ses dimensions :

- Les processus prostitutionnels décrivent la manière dont la prostitution s'impose dans un parcours de vie et illustrent la nature violente de celle-ci. Tout en respectant ce qui est présenté comme un choix ou obligation, l'accompagnement tient compte de la prostitution et de ses conséquences ;
- L'accompagnement global s'appuie donc sur l'ensemble des connaissances et de l'expérience spécifique de l'Amicale du Nid ainsi que sur celles de ses partenaires sensibilisés par elle à la problématique prostitutionnelle
  - o Soutien psychologique ;

- Accompagnement juridique par des avocat-es ;
- Accompagnement santé et soins par des médecins généralistes, infirmier-e-s psy, gynécologues, addictologues, médecins spécialistes, dentistes, etc. ;
- Accompagnement vers le droit commun par les structures spécialisées (CIMADE, OFII, CICADE, etc., CG).

### **A/ Objectifs spécifiques, qualification des suivis :**

- Quand, comment est abordée la prostitution ?
- Où en est la personne dans son parcours vers l'insertion ?
- Comment sont nommées les violences en lien avec la prostitution ? Quelles réponses ?
- Les objectifs sont élaborés par la personne accompagnée.

### **B/ L'accompagnement débute après plusieurs étapes :**

- Rencontre lors des tournées ou à l'accueil ; orientation par des partenaires ;
- Entretien de premier accueil avec recueil de la parole de la personne, diagnostic social permettant d'évaluer les besoins urgents ;
- Présentation en réunion d'équipe de la situation – évaluation des possibilités d'accompagnement – choix d'accompagnement validé par le responsable d'établissement ;
- Entretien de début d'accompagnement avec présentation du règlement intérieur – élaboration de choix éducatifs pour l'accompagnement, élaborés par la personne et par le travailleur social référent.

## **2- DEMANDES SANTE**

33% des personnes accompagnées sont bénéficiaires de l'AME. Lorsqu'elles ne peuvent justifier de plus de trois mois de présence sur le territoire, elles sont orientées vers la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

26% des personnes sont bénéficiaires de la CMU. - 20% des personnes n'ont aucune couverture.

L'accompagnement vers les démarches de santé est essentiel pour permettre l'accès aux soins des plus démunis. C'est un axe de travail important à l'Amicale du Nid. Les conséquences de la prostitution sur le corps, la stabilité psychologique et l'estime de soi sont dévastatrices : nous voyons de nombreuses victimes ayant subi des viols, des coups qui n'expriment pas de souffrance dans les premiers temps. Une des missions des équipes est de soutenir la prise de conscience, de traiter et réparer tout en évitant un effondrement complet. Il faut prendre du temps en nommant les souffrances mais ne pas renvoyer ces problèmes trop loin dans le temps.

113 adultes seuls sans enfants à charge.  
 30 adultes seuls avec enfants.  
 41 personnes étrangères de l'Union Européenne sans droits.  
 32 sont demandeurs d'asile en cours de procédure sans APS.  
 20 personnes ont un titre de séjour.  
 11 ont été déboutés du droit d'asile.

26 personnes n'ont aucun droit ouvert.  
 111 ont un droit au travail  
 72 ont accès aux prestations sociales (dont 54 AME et 35 CMU).



4 personnes sont hébergées en foyer d'urgence et 12 en structure d'insertion.  
102 personnes sont hébergées chez un tiers (y compris proxénètes et réseaux de TEH)  
2 personnes menacées d'expulsion.  
5 logées dans un habitat indigne et/ou insalubre.

11 personnes victimes de violences conjugales.  
60 victimes de la traite des êtres humains (90 avec celles rencontrées dans la rue uniquement).

La question de la santé psychique est centrale dans les suivis de la Babotte. Les conséquences des traumatismes subis (angoisses, psychotraumas) en lien avec la prostitution et la traite des êtres humains ou de troubles issus de pathologies diagnostiquées (schizophrénies, bipolarité) par exemple, empêche de mettre en place un accompagnement satisfaisant. Il s'agit alors de maintenir le lien entre la personne et l'équipe tout en évitant de subir sans réagir comportements « hors cadre ». Pendant ce temps-là, l'objectif est d'orienter vers les partenaires santé identifiés (CHU, UMIPPP) pour une prise en charge adaptée qui permettra une stabilisation. Près de 10 personnes régulièrement accueillies à la Babotte ont des troubles du comportement nécessitant une mobilisation de l'équipe et du responsable pour tenir un cadre contenant qui évite de générer des angoisses mais qui soit également respectueux des intervenant-e-s travaillant dans l'établissement.

La réduction des risques infectieux et la prise en charge des conséquences de la prostitution (post exposition, soins gynécologiques à cause d'agressions sexuelles, demandes d'IVG) est une partie importante des demandes de santé.

Le service oriente vers les partenaires identifiés : PASS, Hôpital, médecins généralistes,

**La prise en compte de la problématique de santé**, dans le sens de la santé globale, fait partie, de façon essentielle, du travail d'accompagnement. Elle nécessite un partenariat particulièrement étroit avec les professionnels de santé et les structures de soins afin de faciliter la prise en charge des différentes problématiques.

*Concernant la santé globale* : De façon concomitante avec l'ouverture de droits, nous facilitons le lien avec les médecins généralistes. En effet, il s'avère que c'est souvent une première étape permettant la prise en compte de sa santé, soit, le premier lien pour une démarche de soin.

*Concernant la santé psychique*, nous constatons la difficulté de l'acceptation par les personnes accompagnées d'aller rencontrer un psychologue et par la suite de s'inscrire dans un suivi régulier. Or, nous repérons que le vécu prostitutionnel violent s'inscrit dans des parcours de vie parsemés de violences nécessitant leur prise en compte et une mise en mots, notamment par l'intermédiaire d'un accompagnement psychologique, afin de les aider à élaborer et accepter des alternatives à leurs pratiques prostitutionnelles.

*Concernant les questions de santé mentale*, l'accès aux soins psychiatriques se révèle encore plus difficile. Les personnes refusent d'aller rencontrer un psychiatre et redoutent le diagnostic médical. Vient s'ajouter à cela la représentation de la folie liée à l'enfermement.

Parmi les personnes allant vers la psychiatrie, nous notons la difficulté dans la régularité du suivi et de l'observance du traitement, pouvant aller jusqu'à provoquer des situations de crise.

*Concernant les addictions* : En préalable, nous souhaitons préciser que pour un certain nombre de personnes, la prise de produit est une béquille indispensable à l'activité prostitutionnelle. Cela laisse entrevoir la violence de l'activité prostitutionnelle et la nécessaire mise à distance du corps et de son

ressenti. Les addictions prennent souvent la forme de poly toxicomanies : alcool, cocaïne, extasy, cannabis, mdma, amphétamines... La prise de certains produits cache une souffrance psychique profonde et renforce les prises de risques. Ce qui provoque des situations de désocialisation accrue et un enfermement possible dans le milieu prostitutionnel.

*Concernant les orientations dépistages* : CDAG et CHU, prévision de rencontre avec l'association Aides et d'organiser des tournées en partenariat. Ici encore, l'orientation et l'accueil des personnes est facilité par le travail de réseau et la rencontre avec les personnes dédiées aux services de santé.

### **3- DEMANDES DROITS**

Un des axes de travail mis en œuvre dans l'accompagnement des personnes est celui de l'accès aux droits : droits sociaux (CAF, CPAM, MDPH...) et droits administratifs (Banque de France, organismes de tutelle, Bureau des Etrangers en Préfecture...). L'objectif de cet axe de l'accompagnement social est de nature très pratique (ouverture des droits, régularisation de la situation administrative) mais surtout, vise à accompagner les personnes vers le droit commun, pour qu'elles se sentent « comme tout le monde ». Cette démarche peut être entendue comme un socle sur lequel développer un parcours de construction ou de re-construction de l'estime de soi, de ses capacités à s'engager dans une démarche d'autonomie, d'insertion professionnelle et sociale. Il est question de « normalisation » sans pour autant avoir un but normatif ; l'idée n'étant pas de laisser imaginer que la prostitution est un métier comme un autre mais que la personne, avec ses différences et ses particularités, vaut autant que n'importe qui. Nous sommes et nous restons une association abolitionniste, pour qui la prostitution n'est pas un métier et qui considère que le corps humain n'est pas une marchandise.

#### **Orientations 2016**

Nous nous apercevons que les ouvertures de droits liées à l'attribution d'allocations (CAF) restent prédominantes suivie par les démarches liées à la santé (CPAM et MDPH) et celles visant l'obtention de papiers (Préfecture, carte d'identité et état civil). On retrouve là deux thématiques spécifiques de l'accompagnement de personnes concernées par la prostitution : rapport au corps et rapport à l'argent.

#### **Domiciliation**

L'Amicale du Nid reçoit depuis sa création l'agrément pour les domiciliations postales. Il s'agit de permettre aux personnes sans résidence stable d'avoir une adresse qui leur servira pour les diverses démarches administratives mais aussi pour le versement des éventuelles allocations (RSA). Elle présente la porte d'entrée dans les dispositifs d'accès au droit commun. Elle favorise un lien régulier avec l'équipe dans une démarche qui ponctue leur prise en considération sociale. Nous pouvons ainsi rencontrer la personne, essayer de mesurer les évolutions de son parcours.

Suite aux nouvelles dispositions réglementaires le service de La Babotte a demandé et obtenu, fin 2010, l'agrément pour les domiciliations en vue de l'ouverture des droits sociaux et celle plus spécifique pour les demandes d'ouverture des droits AME (Aide Médicale d'Etat).

## 4- JUSTICE

Cette année, les demandes ont augmenté sur cette thématique. Nous notons une augmentation des interpellations, qui n'aboutissent pas forcément au tribunal correctionnel mais au tribunal de police avec des amendes.

Concernant le délit de racolage, nous constatons qu'il stigmatise les personnes prostituées comme des délinquantes et que son effet se traduit par un éloignement des personnes vers des zones plus isolées et cachées, ce qui les expose encore plus aux violences des clients et proxénètes. Le lien de confiance, que nous construisons et entretenons, nous paraît important également pour la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains. Les considérer comme délinquantes constitue une pression supplémentaire et renforce leur défiance vis-à-vis de tout intervenant qui pourrait les accompagner. Nous constatons combien il est difficile pour les personnes de porter plainte contre leur réseau qui exerce sur elles un chantage par la violence, des menaces sur leur famille, des rites de sorcellerie et l'exigence d'une dette considérable, mais aussi pour porter plainte lorsqu'elles vivent des agressions.

Le nombre de plainte pour violences subies reste peu élevé car les personnes n'osent souvent pas se rendre au commissariat pour déposer plainte. Souvent faire comprendre l'importance de cette démarche au niveau des auteurs comme pour la reconstruction des victimes peut prendre du temps. Il arrive fréquemment que ce temps soit trop éloigné des agressions subies et n'aboutisse à rien.

Les demandes d'aide juridictionnelles ont nettement augmentées parmi le public accompagné. Cette augmentation est en partie due à l'accompagnement autour des demandes de régularisation de la situation administrative (3 contestations d'OQTF, dépôt de dossier de demande d'asile) mais aussi pour des demandes de droit commun.

## 5- LA TRAITE DE ETRES HUMAINS (TEH)

L'année 2016 a été très marquée par la question des réseaux et des victimes de traite des êtres humains pour l'accompagnement à l'Amicale du Nid. Une personne est décédée dans des circonstances encore troubles, une partie de l'équipe éducative et le responsable ont été entendus par la police nationale. Par ailleurs, les personnes témoignent de comportements inadaptés des forces de l'ordre visant à les faire partir du lieu de prostitution.

Seules deux personnes ont souhaité déposer plainte contre leur réseau en 2015 et sont toujours en attente des suites des décisions de justice. Elles sont « utilisées » par les policiers ou gendarmes dans le cadre de l'enquête mais ne bénéficient pas d'une protection spéciale, il leur a été demandé de rester dans le lieu de prostitution pour avoir des renseignements ! Pour elles et une autre femme qui n'a pas encore déposé plainte, la promesse d'un titre de séjour en collaborant avec les services enquêteurs est utilisée comme moyen de manipulation.

Le rôle de l'Amicale du Nid dans ce contexte est de soutenir les victimes dans les démarches d'insertion mais au préalable, il est nécessaire qu'elles aient accès à leurs droits.

L'association Amicale du Nid a travaillé en 2016 sur la thématique de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Une chargée de mission a recueilli, dans le cadre d'un projet européen ISEC (en partenariat avec une association bulgare) porté par le siège de l'association, des entretiens de personnes

ayant été victimes de TEH. Ce travail donnera lieu à la réalisation d'un guide d'accompagnement à destination des professionnel-les et à la création d'une vidéo de prévention à destination des victimes. Ce travail collectif a permis l'impulsion d'une dynamique au sein de l'établissement de la Babotte. Une juriste salarié-e à l'AdN 31 a été embauchée pour soutenir l'équipe dans le suivi juridique des victimes de teh en demande de protection internationale. La Babotte développe depuis 2015 un savoir-faire dans l'élaboration des dossiers d'asile (écriture des récits, recherche des éléments pertinents concernant le danger en cas de retour au pays et l'absence de protection des autorités) mais aussi dans l'identification des victimes de TEH et leur accompagnement (dépôt de plainte). Concernant ces dernières, les forces de l'ordre (police et gendarmerie) en 2015, ne se sont pas encore suffisamment investies de la question et aucune personne souhaitant déposer plainte n'a été qualifiée de victime de TEH, mais nous poursuivons notre travail d'information.

## 6. ACCOMPAGNEMENT DES MINEUR-E-S

---

L'établissement a été sollicité 15 fois dans la deuxième partie de l'année 2016. Service sociaux de l'ASE, MECS, PJJ, MDA.

La Babotte intervient en tant que membre expert de la commission DECLIC mise en place par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La Babotte est également sollicitée régulièrement dans le réseau PHILADO.

Dans les deux cas, l'expertise technique de l'association pour les situations de prostitution (risques, conséquences, leviers pour en sortir) est reconnue. L'établissement travaille en effet avec la PJJ depuis 2005.

Parallèlement, nous rencontrons probablement des mineures dans le travail de rue ; concernant l'âge des 18-25 ans

L'âge moyen de la prostitution en France est de 13-14 ans, selon le rapport de la fondation Scelles en 2012. La part des 18-20 ans rencontrée par la Babotte sur les trois dernières années représente : 24% ; sans en avoir la confirmation systématique, qu'elles soient victimes d'emprise ou non, la majorité a commencé la prostitution en tant que mineur-e-s. Parmi les personnes 18-25 rencontrées en 2015, la majorité est étrangère, 11 sont françaises, 225 sont étrangères.

La loi précise que la prostitution des mineur-e-s est interdite. Depuis la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 (art. 225-12-1 du Code pénal) : tout mineur prostitué est une victime, qui relève de la protection de l'enfance. Ses clients sont considérés aussi comme commettant un délit grave. Les poursuites peuvent avoir lieu même si les faits se sont déroulés à l'étranger (cas de tourisme sexuel). Son proxénète encoure des peines particulièrement lourdes.

Tout citoyen a ainsi le devoir de dénoncer des actes de prostitution engageant des mineur-e-s de moins de 15 ans, sous peine de sanction de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

Suite au signalement (avec ou sans plainte), le juge des enfants prend des mesures d'assistance éducative, afin de garantir la sécurité, la moralité, l'éducation et la santé du-de la mineur-e.

Le juge peut être saisi par :

- La personne mineure elle-même ;
- Son père, sa mère ou son tuteur ;
- Le procureur de la République.

Le juge prend immédiatement les mesures d'urgence qui s'imposent.

Lors du colloque organisé par l'Amicale du Nid 75 à Paris en octobre 2015, sur la prostitution des mineur-e-s, deux questions ont été posées en tant que problématique :

- Comment agir lorsque les professionnel-les rencontrent sur les lieux de prostitution des jeunes susceptibles d'être mineur-e-s ? ;
- Comment identifier les jeunes qui ont des conduites prostitutionnelles ?

Ces questionnements sont partagés par l'équipe de l'AdN 34. Si la loi donne un cadre clair quant à la nécessité de signalement, sur le terrain, la police n'a été contactée que deux fois tant il est difficile d'avoir des doutes suffisants sur l'âge des personnes. Le turn-over imposé par les réseaux est également un facteur empêchant pour les associations, de signalement.

Les procédures visant à respecter l'obligation de signalement de mineur-e-s en danger pour les situations rencontrées dans l'aller vers : « lorsque l'équipe de l'AdN rencontre, lors de tournées d'aller vers, une jeune fille ou un jeune garçon évidemment mineur-e, un signalement doit être fait de façon systématique. »

**Concernant les saisines de la Babotte par les partenaires : Il n'est pas possible à ce stade de proposer un accompagnement, l'équipe de la Babotte doit travailler à l'élaboration d'un accompagnement spécifique associé à un protocole entre les services orienteurs et l'établissement. Pour chacune de ces situations, nous pouvons proposer soit une rencontre « écoute spécifique » avec un-e éducatrice-teur ou la psychologue du service, soit une formation-sensibilisation aux équipe éducatives.**

### **QUELQUES SITUATIONS**

La Maison Des Adolescents a appelé la Babotte à propos d'une jeune fille scolarisée dans un lycée de Montpellier qui a été identifiée en situation de prostitution, elle est mineure et aura 18 ans d'ici quelques mois. Est partie de la famille d'accueil où elle était pour vivre avec son conjoint, plus âgé qu'elle. La psychologue de la MDA ne sait pas comment aborder la prostitution avec elle.

Nous travaillons cette question de comment et pourquoi mettre des mots sur la prostitution. La jeune fille n'est pas revue mais nous proposons de poursuivre le lien avec la MDA avec une formation à mettre en place en 2016.

La difficulté principale est ici d'assurer un suivi puisque la personne sera prochainement majeure. L'adhésion à un travail autour des risques prostitutionnels est essentiel mais le peu de temps de rencontre entre la psychologue et la jeune fille complique la chose.

Un éducateur de la PJJ de Nîmes a contacté la Babotte au sujet de Sandy\*. Elle est en situation de prostitution avec son copain, plus âgé qu'elle qui est aussi son proxénète. Le réseau PHILADO invite la Babotte à plusieurs réunions avec les professionnel-les qui la suivent. Il y a un danger d'ancrage dans la prostitution de rue. Le suivi est difficile car peu de contact. Nous avons gagné un peu de temps dans cette situation car l'éducateur avait suivi une formation avec la Babotte l'année dernière. Il a été suffisamment réactif pour nous contacter rapidement. Les échanges ont pour but principal de permettre à l'équipe de la PJJ d'aborder la question de la prostitution, de nommer les violences avec précaution.

M. (jeune fille) : pjj et vue en tournée en septembre. Prise de produits. Sa sœur a recontacté la pjj pour en parler. Elle n'a pas été vue à nouveau dans la rue, donc impossible de faire un signalement.

Une des difficultés pour la PJJ est que les jeunes filles ne restent pas plus de 6 mois pour les mesures judiciaires ; lorsque l'éducateur contacte la Babotte c'est souvent après plusieurs mois de doutes et questionnements. Il est donc fréquent que le lien ne se fasse plus une fois la mesure terminée. D'où

l'importance de la formation pour que les équipes soient plus réactives et laisser ainsi le temps d'organiser une réponse adaptée.

O. (jeune fille) : jeune majeure vue en tournée une fois puis plus de contact. Elle était apeurée.

C : la babotte a été contactée par l'hôpital st Eloi. Une éducatrice et la pédopsychiatre nous ont fait part de cette situation où l'équipe est très déstabilisée car cette jeune fille a été séquestrée et a subi des viols ; elle a fugué de l'établissement pour retourner vers son agresseur, qui est aussi son copain. Nous avons réussi à organiser une rencontre avec la psychologue de la Babotte.

## **6- ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE**

**Caroline Brac de la Perrière, psychologue clinicienne intervient toutes les deux semaines auprès du public et en réunion de suivis avec l'équipe tous les trois mois.**

**Nombre de jour de présence pour des consultations et pour le travail avec l'équipe : 29 demi-journées**

**+ un rdv à l'hôpital St-Eloi** pour appui à l'équipe médico-sociale autour de l'accompagnement d'une jeune mineure de 12 ans.

**+ 2 demi journées de formation** sur les thèmes « La prostitution comme symptôme » ou « Prostitution et adolescence »

- Formation « Prévention de l'entrée en prostitution des jeunes » Maison de la Démocratie, Montpellier
- Formation « Prostitution des mineurs » à la PJJ de Labège
- ✓ **Nombre de jours de consultation effectués à ce jour** : 24 demi-journées et 9 heures pour consultations d'urgence
  
- ✓ **Nombre de consultations effectuées**: moyenne de 5 par demi-journées, soit environ 130 consultations. Les séances de consultations durent en moyenne trois-quarts d'heure.  
*Les psychologues stagiaires ont effectué 5 consultations supplémentaires et l'une d'elles participé à des ateliers de consolidation de l'estime de soi*
  
- ✓ **Nombre de personnes rencontrées** : 23 personnes ont pris un rdv et 21 se sont présentées aux consultations de la psychologue, parmi celles-ci 8 femmes de plus de 25 ans et 8 de moins de 25ans ; et 2 hommes entre 20 et 30 ans, 3 hommes entre 30 et 40 ans.  
*Les psychologues stagiaires ont reçu deux personnes en processus de trans-identité homme vers femme*
  
- ✓ **Problématiques abordées**
  - estime de soi, images négatives du corps
  - traumatismes suite à des viols (intra ou extra familiaux), des violences extrêmes
  - violence conjugale
  - problèmes lié à la sexualité (dissociation d'avec le corps, anesthésie, frigidité)
  - solitude, relation aux autres
  - honte liée à l'image sur internet

- problèmes familiaux (la violence intrafamiliale, conflits, rupture, abandon, parentalité )
- états d'angoisse
- états dépressifs, idées noires, tentatives de suicide
- trans-identité
- parentalité
- reconstruction après une vie de prostitution ou d'années en tant que victime de la traite

## 7. Le groupe d'échange sur la transidentité

Depuis quelques années, un groupe de personnes connaissant un parcours vers la transidentité se réunit dans les locaux de l'association. Loin de faire un lien systématique avec la prostitution, c'est à la fois un lieu sécurisant d'où toute forme de jugement est absente qu'elles ont pu trouver et à la fois de réelles compétences d'accompagnement et d'orientation du travail social adapté à la spécificité de la transidentité : connaissance des spécialistes, du protocole, etc. L'expérience apportée par plusieurs années de rencontre du public en situation de prostitution a permis à l'équipe d'acquérir un certain « savoir-être » en matière de posture vis-à-vis de l'intimité, du corps et du genre.

Cette instance, que nous avons appelée « Lieu de parole trans' » et qui est maintenant dénommée « Groupe d'échange sur la transidentité », a aussi un but de prévention. Il arrive, avec une certaine fréquence, que des personnes se présentent au groupe en disant qu'elles veulent aller se faire opérer à l'étranger et la question qui revient est toujours la même : « Comment vais-je payer cela ? ». Souvent la première réponse évoquée est le recours à la prostitution précisant que ce sera sur une brève période. Mais nous savons pertinemment combien le phénomène prostitutionnel peut être enfermante et comment il peut conduire rapidement à des situations d'isolement important. L'explication des temps et des modalités du protocole de réassignation sexuelle et les différentes possibilités de prise en charge par la CPAM peut permettre aux personnes d'envisager différemment leur projet. Nous avons pu noter à plusieurs reprises que le groupe lui-même a investi une fonction de régulation et de prévention de la prostitution.

✓ Séances	✓ Personnes	✓ Intervenants
✓ 11	✓ 51	✓ Un éducateur spécialisé Babotte
✓ Participants extérieurs : stagiaire psy, étudiant-e-s		

# LE SERVICE LOGEMENT

## Objectifs spécifiques

L'accompagnement vers l'accès au logement pour les femmes et les hommes en situation d'exclusion et en lien avec la prostitution, notamment, doit permettre l'éloignement de l'isolement, de la perte d'autonomie donc de l'emprise.

Ceci étant, plusieurs éléments apparaissent comme faisant obstacle aux solutions de logement et d'hébergement ; des éléments internes, que la psychologue et l'équipe mettent en travail avec la personne accompagnée et des éléments externes liés au contexte socioéconomique, à l'emprise et aux violences prostitutionnelles. Nous constatons depuis longtemps que l'hébergement permet une prise de distance rapide avec la prostitution, facilitant pour beaucoup la prise de décision de la quitter. De ce fait, le dispositif d'appartement relais est un outil essentiel permettant de mettre en place un accompagnement social prenant en compte les spécificités liées à la prostitution.

Dans les appartements relais le turn-over a augmenté grâce à la réussite du DALO. D'un autre côté, le relogement dans le parc privé n'existe quasiment plus pour le public bénéficiaire des minimas sociaux. L'expérience de nos années de fonctionnement nous indique bien l'adaptation de l'outil appartements relais pour le public que nous accueillons, ayant peu l'habitude de gérer un logement. C'est souvent la première fois même pour des personnes ayant plus de 25 ans. Les personnes ont vécu jusqu'ici dans l'errance ou alors dans des solutions de « débrouille », incluant souvent la prostitution. Un accompagnement social rapproché et un soutien psychologique sont indispensables.

Enfin, les mesures ASLL sont aussi des outils supplémentaires et très intéressants pour accompagner au mieux les personnes accueillies au sein de l'Amicale du Nid.

Cette année encore, nous identifions la nécessité d'augmenter le parc des appartements.

### CESF AMICALE DU NID 0.9 ETP

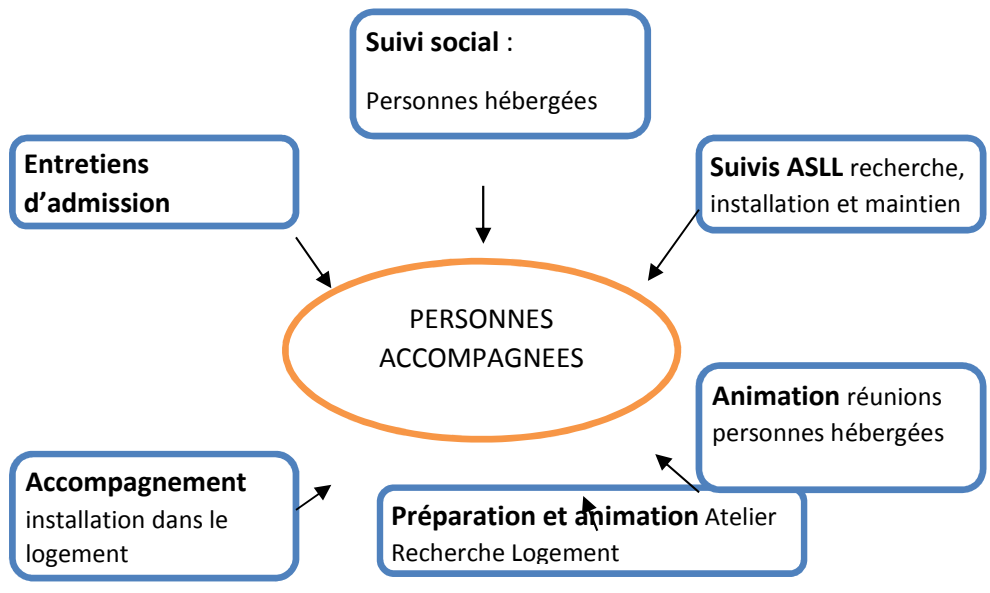
**Coordination** des travaux pour leur réhabilitation (devis, artisans)

**Prospection** des logements dans le parc privé et public

**Emménagement** des appartements (achat du mobilier et gestion des livraisons)

**Préparation** des outils (règlement intérieur, contrat, comptabilité, inventaire)

**Etat des lieux**





## LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

### La gestion de 4 appartements relais, de 3 anciens baux glissant.

Elle vise à assurer l'accueil et promouvoir l'insertion de personnes en situation ou risque prostitutionnel ou ayant connu la prostitution.

**196 entretiens avec les personnes qui sont sorties du dispositif des appartements relais.**

L'entrée effective en appartement relais a concerné cette année de fonctionnement :

**10 personnes.**

- Parmi ces 10 personnes 9 majeures :
- **3 personnes sont bénéficiaires de l'AAH dont une salariée à temps partiel,**
- **5 personnes sont bénéficiaires du RSA,**
- **1 personne perçoit les Assedic**

**1 ménages sont sortis du dispositif d'appartement relais, 2 pour un logement autonome en HLM dans le cadre du DALO et un réorienté vers un CHRS.**

### L'Accompagnement social lié au logement (ASLL)

Accompagner les personnes dans leur habitat, les aider à se l'approprier, à s'y sentir bien et à le garder.

- **19 ménages ont été suivis en ASLL**
- **Cela correspond à 23 mesures et 85 mois-mesures.**
- **Cela représente 166 entretiens individuels dont 50 VAD.**

Elles se répartissent de la façon suivante : 2 en recherche, 5 en Installation et 16 en Maintien

#### 1.1 L'atelier de recherche de logement (ARL)

Permet d'accompagner les personnes hébergées en appartement relais ainsi que toutes les autres personnes orientées par les services extérieurs, dans leur recherche de logement collectivement.

Pour la période concernée du **1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015** cela représente :

- 44 séances
- 15 personnes accueillies

### 1. Les actions mises en œuvre

#### Pour les personnes

- **Permettre aux personnes** en fonction de leur situation et de leur demande de disposer d'un lieu d'habitation adapté pour une période déterminée avec projet individualisé.

- **Offrir la possibilité** d'un lieu et d'un temps de distance avec le cadre prostitutionnel si et quand les personnes en formulent la demande.
- **Préparer les conditions** progressives d'accès vers un type d'habitat adapté à la personne.
- **Accompagner les personnes dans leur habitat**, les aider à se l'approprier, à s'y sentir bien et à le garder.

### **Pour l'équipe**

- **Apporter une réponse** relativement rapide et territoriale aux personnes reçues et suivies en difficulté par rapport au logement ou à l'hébergement pour une durée et un projet déterminés.
- **Disposer d'une solution transitoire** offrant à l'équipe un moyen et un temps d'observation de la situation des personnes pour les orienter de façon adaptée dans leurs démarches (ouverture de droits, accès CHRS, accès logement autonome).
- **Disposer d'un outil supplémentaire** avec un engagement contractualisé entre la personne elle-même, le travailleur social référent, souvent l'assistant social de secteur et la personne chargée de la mesure, ici appartenant à l'association, pour un accompagnement lié au logement.

Les rencontres avec les personnes hébergées sont au minimum hebdomadaires et le plus souvent bi-hebdomadaires au début de l'hébergement. Elles se déroulent soit dans les locaux du service, soit dans les appartements relais. Il en est de même pour les personnes suivies en ASLL et en post hébergement.

#### **1. suivi psychologique**

Afin de permettre aux personnes accueillies de mener une réflexion sur leur propre cheminement, **il leur sera proposé de rencontrer la psychologue du service au mois deux fois en début d'hébergement.** Le lien entre la psychologue clinicienne et la CESF est ensuite mis en place lors des réunions de suivis ou si l'une des parties en émet le souhait lors d'une situation particulière.

De plus, un infirmier psychiatrique de l'UMIPPP assure des permanences au service tous les mardis de 14h à 18h et peut rencontrer des personnes hébergées ou suivies en ASLL en individuel.

#### **2. réunions/repas**

Les personnes hébergées seront présentes aux réunions/repas/loisirs proposées par le service une fois tous les 2 mois afin d'échanger sur leur vécu.

#### **3. Contrat personnalisé**

Un mois après son arrivée dans le logement, le résident signe un contrat individualisé avec le service pour une durée de 3 mois. Il permet de guider l'accompagnement social et de pouvoir à tout moment se rappeler les objectifs fixés au départ.

Au terme de ce contrat un bilan est prévu avec la personne hébergée, le responsable du service et la travailleuse sociale référente. Lors de ce bilan, soit un autre contrat se dessine avec la personne pour une durée déterminée, soit il n'est pas renouvelé. Si c'est le cas et que la personne le souhaite, nous l'orientons vers le milieu ouvert pour un accompagnement.

#### **4. Permanences**

Les résidents peuvent faire appel aux travailleurs sociaux du service du milieu ouvert lors des permanences sans rendez-vous les mardis après-midi. Les personnes hébergées se rendent très régulièrement aux permanences pour chercher leur courrier, passer des appels téléphoniques pour

leurs différentes démarches, mais aussi très souvent pour ne pas être seules; elles recherchent un lieu convivial. Elles ont également la possibilité de participer aux ateliers collectifs, groupe d'expression des usagers, sorties culturelles, etc. Nous voyons ici un intérêt supplémentaire à ce que le service des appartements relais soit intégré au cœur du dispositif global de l'association.

## 2. Modalités d'admission en appartement relais

Les personnes qui souhaitent intégrer les appartements relais sont reçues en entretien par la CESF qui gère le dispositif et un travailleur social du milieu ouvert. Le plus souvent les personnes sont reçues une deuxième fois avant d'être hébergées. Elles énoncent leur projet en lien avec l'admission en appartement (accès au logement autonome, éloignement de la prostitution, pause dans l'errance, etc.) Les personnes peuvent être soit orientées par le SIAO, soit nous solliciter directement quand elles sont déjà en lien avec le service.

## 3. Contenu de l'accompagnement

### 1. Le logement reflet d'une vie personnelle.

Le choix d'un logement, son appropriation, la stabilité ou non qui en découle sont des notions qui sont étroitement liées à une histoire personnelle. Investir son intérieur, l'entretenir, réaliser des tâches quotidiennes inhérentes à l'habitat (faire les courses, la cuisine, le ménage, etc.), nécessite l'acquisition de repères familiaux.

Or, pour les personnes que nous recevons, le logement a rarement été vécu de façon positive. Des parcours de vie chaotiques, souvent ponctués de placements, suscitent une fragilité des repères que la prostitution amplifie. Une longue inscription dans des modes de vie précaires (hôtels payés le jour au jour, déplacements...) nécessite une prise en compte particulière des situations. La précarité n'évolue pas rapidement vers la stabilité. Chaque étape franchie ne peut être envisagée que comme transitoire pour soutenir la personne dans une perte progressive des repères antérieurs liés à la prostitution. Un investissement par les personnes de la vie de leur quartier, de la ville par exemple est important pour acquérir une reconnaissance sociale.

Durant la période de prostitution, les personnes avaient un rythme de vie marginalisé, précaire, une vie d'hôtel en hôtel qui les empêchaient de vivre dans l'intimité, de se retrouver face à soi-même. Cette intimité, acquise par l'accès au logement, fait resurgir des sentiments douloureux et réactive des blessures profondes. Se retrouver face à soi-même provoque un violent sentiment de solitude, d'isolement. Alors, s'approprier un logement devient une démarche qui exige du temps, de la volonté personnelle et un accompagnement approprié.

### 2. Un travail d'accompagnement vers la réalité

Le travail autour du logement s'apparente à une « reconstruction », un réapprentissage. Il est nécessaire d'accompagner la personne dans son projet individualisé en la confrontant à la réalité. Tout en respectant son rythme et son désir, il est important d'aider la personne à rompre avec un mode de vie et les valeurs qui s'y associent :

- Perception de l'argent : l'argent gagné dans la prostitution est souvent qualifié de « sale ». D'une manière générale, l'argent renvoie à la manière dont il est gagné. Ce n'est pas dans l'argent en soi que réside le problème. Les personnes sont soucieuses de trouver une place différente dans la société. L'ouverture des droits au RSA par exemple est, dans un premier temps, importante. Le RSA est un argent précieux car légal et reconnu. Il permet d'accéder à un statut différent, une autre reconnaissance sociale.
- Horaires qui font vivre la nuit plus que le jour : travail sur la prise de rendez-vous le matin et progressivement de plus en plus tôt.
- Vie vécue au jour le jour : travail sur l'anticipation des dépenses mensuelles, la hiérarchisation des priorités des paiements, l'évaluation des frais d'installation lors d'un accès à un logement. Travail sur la projection dans l'avenir (projet de vie sociale, professionnelle, projet de soin...).

Toutes ces difficultés à surmonter engendrent une angoisse d'autant plus importante que les personnes ont perdu confiance en soi et en l'autre. Elles craignent d'être reconnues (lors de démarches à l'extérieur, elles éprouvent le sentiment très fort que le fait de s'être prostitué est connu de tous), de manquer d'argent. Les accompagnements sont nécessaires et nombreux vers les organismes de droit commun. Une préparation préalable aux démarches est importante pour mieux les appréhender et les aborder. Nous travaillons avec les personnes sur la durée afin d'espacer, voire de limiter, ces accompagnements pour qu'elles soient par la suite dans la capacité de les entreprendre seules.

### **3. Travail sur la gestion du budget**

L'argent gagné dans la prostitution est un argent rapidement dilapidé parce que considéré comme souillé du fait d'une marchandisation du corps difficile à assumer. Cet argent à du mal à être gardé, à être économisé. Il n'a pour seule valeur que celle de l'illusion qu'il en donne. L'achat compulsif, dans l'immédiateté, va confiner celles ou ceux qui ont l'impression de ne rien valoir dans une illusion de reconnaissance. Ces comportements ont aussi à voir avec le rapport au manque de ces personnes qui fait souvent émerger beaucoup de frustration impossible à gérer.

En ce qui concerne le logement, les personnes sont très réticentes à l'idée de chercher un logement dans le parc privé à cause de l'augmentation des loyers ce qui peut les obliger à vivre dans un logement trop petit par rapport à la taille de leur famille.

Elles préfèrent espérer un logement dans le parc HLM, mais cela demande trop de temps et ne peut convenir à la durée d'hébergement en appartement relais. Cela peut entraîner des tensions et des incompréhensions entre les personnes hébergées et les travailleurs sociaux chargés du suivi.

## **4. La thématique santé**

Nous constatons que la question du soin est présente dans tous les suivis des personnes hébergées et ce tout au long de la durée de l'hébergement. Nous les orientons et accompagnons vers les différents services de psychiatries (urgences, cliniques) et vers les centres médico-psychologiques. Il est de plus en plus fréquent que les personnes suivies rencontrent des problèmes de santé d'ordre physiologique (maladies, opérations).

Notre présence est d'autant plus importante que la majorité des personnes sont isolées et sans famille. Nous faisons le lien avec le personnel soignant.

Lorsque les personnes arrivent à l'hébergement, nous abordons en individuel la question de la santé, nous aidons la personne à prendre conscience de l'importance de s'occuper en premier lieu de sa santé pour ensuite pouvoir mettre ses désirs et ses projets en place.

Les appartements relais représentent sans aucun doute un moyen très privilégié pour travailler avec les personnes qui y sont prêtes d'une façon plus directe et plus impliquée le lien avec la « réalité ». Ce suivi très régulier trouve des points d'appuis dans l'accompagnement à la gestion de la vie quotidienne.

Malgré les difficultés de relogement, les appartements relais restent un outil très intéressant, riche pour les personnes. Le fait d'avoir un lieu à elles pour se poser, se reposer, leur donne les moyens de mener leur projet au mieux et de passer à autre chose.

## 5. La Traite des Êtres Humains (TEH)

Parmi les personnes accueillies sur les appartements relais, une personne est nigériane et victime de la TEH. Le plus souvent, ces personnes n'ont pas de papiers ou des papiers étrangers n'ouvrant à aucun droit en France et ne parlent que très peu aux travailleurs sociaux du fait de la barrière de la langue mais aussi par peur du proxénète. Une fois que le lien est établi, il peut leur paraître possible de prendre de la distance avec le milieu de la prostitution. Pour cela, elles travaillent leur récit de vie avec la Cimade et dépose une demande à l'OFPRA, qui lui statue le plus souvent sur une protection subsidiaire qui donne droit à un titre de séjour et à travailler.

Même si elles arrêtent la prostitution, elles sont toujours redevables de leur dette vis-à-vis proxénètes. Elles subissent parfois des rituels issus de croyances et sorcellerie, le plus connu pour les Africaines étant le "*Dju-dju*". Dès lors qu'un pacte est passé, le devoir de loyauté s'impose. Le transgresser fait imaginairement courir de gros risques, pour soi et les siens.

Elles sont ensuite très mobilisées pour leur insertion professionnelle, effectuent des formations et CAE. Elles progressent très vite en français, s'intègrent rapidement dans la culture occidentale et ont très envie de s'en sortir.

C'est une problématique que nous rencontrons de plus en plus à la Babotte et nous serons, à priori amené à héberger plus fréquemment des personnes victimes de la traite au sein de nos appartements relais.

## 6. Transsexualisme

Nous accueillons de plus en plus de personnes transsexuelles, encore cette année de fonctionnement une personne est concernée par cette problématique. La période de transition est un réel frein à l'accès au logement.

Il est difficile pour la personne et son entourage, famille mais aussi travailleurs sociaux ou personnels médicaux, administratif, d'accepter l'indétermination, les situations de transition, la rupture avec la norme de sexe et de genre qui fait qu'on ne peut dire "cette personne est une femme ou cette personne est un homme". Parfois les personnes concernées passent d'un état à un autre avec des moyens adaptés pour le faire, parfois les personnes le font très progressivement en vivant longtemps dans une sorte d'indétermination, parfois les personnes se maintiennent dans ce que l'observateur pourrait nommer ambiguïté de l'être femme ou l'homme à la fois. Mais la plupart du temps les personnes concernées se trouvent très isolées et en ruptures familiales et affectives.

La grande difficulté pour les personnes est de construire leur autonomie et de vivre leurs choix face à une société peu préparée à ces remises en question de "certitudes construites sur l'assignation de genre à la naissance".

## 7. Analyse comparative

Les entretiens auprès des personnes hébergées en comparaison avec la même période l'année dernière ont diminué (328 au lieu de 402). Deux personnes en bail glissant sont prêtes au glissement et sont très autonomes et ne nécessitent pas un suivi régulier ce qui fait baisser le nombre de rencontres. Moins de personnes ont été concernées par le dispositif. (10 au lieu de 12)

En revanche les entretiens avec les personnes sorties du dispositif des appartements relais restent très élevés (196), ce qui s'explique par le fait qu'à la sortie de l'hébergement nous mettons en place une mesure ASLL installation durant 3 mois et que nous ne pouvons plus à cause des nouveaux critères instruire un ASLL maintien durant 12 mois comme nous le faisons auparavant. Cela n'a pas de sens de réorienter si rapidement vers le milieu ouvert de notre service ou vers un service social de secteur car l'appropriation du logement n'est pas toujours accomplie et qu'il y a un travail nécessaire autour du budget et du logement. Les personnes refusent le plus souvent la réorientation et on se rend compte qu'elles vont très vite être en impayé de loyer ou d'énergie. Ainsi, l'investissement dans l'accompagnement vers l'insertion n'a de sens que si le temps de transition est respecté.

Le turn-over étant plus actif, les personnes restent moins longtemps et les suivis restent importants toute la durée de l'hébergement.

La durée moyenne d'hébergement en appartement relais est stable, elle est de 10 mois pour les personnes sorties.

Il est, la plupart du temps, nécessaire d'attendre un relogement HLM. En effet, se reloger dans le privé devient presque impossible lorsqu'on est bénéficiaire de minimas sociaux comme l'AAH et le RSA : ce sont, aux yeux des agents immobiliers, des revenus non saisissables en cas d'impayés et ce, même s'ils représentent trois fois le montant du loyer .

Le FSL n'est toujours pas en adéquation avec les montants des loyers montpelliérains et a encore une très mauvaise réputation. De plus, la garantie FSL ne fonctionne quasiment plus selon les situations.

En définitive, pour accéder à un logement aujourd'hui à Montpellier, il faut gagner trois fois le montant du loyer en salaire, avoir un garant physique ou être étudiant avec la garantie des parents. Autrement dit, l'accès au logement s'éloigne du public reçu à l'Amicale du Nid.

Point positif : 2 relogements dans le cadre du DALO. De plus, des dossiers DALO acceptés dont un en bail glissant car le propriétaire refuse le glissement.

Point négatif : les propositions DALO tardent de plus en plus et ne sont pas adaptées aux situations ni aux vœux des personnes, les logements à Montpellier sont de plus en plus rares et nous risquons d'avoir davantage de refus. Comment allons nous travailler cela dans l'accompagnement pour maintenir un turn-over raisonnable dans les appartements relais?

La convention accorde à l'association deux nouveaux logements en baux glissant et un ancien. Nous n'avons pas pu remplir ces objectifs lors de cette convention. Les glissements de baux ont été refusés par les propriétaires car les locataires ne remplissent pas les critères exigés.

Nous n'avons pas capté de logement dans le privé adapté aux personnes orientées ou accompagnées par le service du milieu ouvert.

La prospection dans le privé est d'autant plus difficile que nous cherchons des loyers en accord avec les plafonds du FSL. Nous travaillons pour l'instant avec essentiellement deux bailleur : une agence et un particulier.

Ceci étant, nous avons rencontré un bailleur social, Erilia, afin de coopérer dans le dispositif des baux glissants, qui a accepté de nous faire des propositions. Cette rencontre semble prometteuse pour l'avenir du dispositif.

Nous demandons la garantie du FSL et une aide financière à l'accès pour ces logements.

L'Amicale du Nid est en lien avec la Maison du Logement sur l'élaboration des contrats de location de bail glissant afin d'améliorer le partenariat avec les agences immobilières.

L'agence avec laquelle nous engageons un partenariat utilise nos contrats de location mais les critères d'acceptation du locataire restent les mêmes que pour un locataire quelconque.

Aussi, nous nous rendons compte que le public que nous avons l'habitude de recevoir en premier accueil est souvent plus adapté à un dispositif d'appartement relais qu'à des baux glissants. C'est après une durée en appartement relais assez longue que l'on pourra envisager une entrée en bail glissant.

Nous avons mis en place, avec la maison du logement, un groupe de travail autour des baux glissant avec différentes structures afin d'échanger autour de nos pratiques et difficultés communes.

En effet, il est très difficile de faire glisser le bail et le financement des anciens logements est faible alors que le suivi social est toujours là. De plus, il n'y a pas de financement prévu pour les remises en état des logements.

Il est dommage de ne pas pouvoir mettre en place une mesure d'ASLL maintien au moment du glissement du bail, ne serait-ce que pour trois mois le temps d'accompagner le changement de bail et tout ce qui va avec.

## **8. Action collective**

Nous avons mis en place depuis deux ans une rencontre collective bimestrielle de toutes les personnes hébergées, conviviale avec un repas préparé en commun autour de questions concernant le logement, son appropriation, la recherche...ainsi que sur un aspect plus culturel et loisir, nous allons régulièrement au cinéma par exemple.

Les personnes, pour la plupart hébergées en appartement relais pour prendre de la distance avec la prostitution, se retrouvent autour des mêmes préoccupations. Ce groupe vient en soutien dans leur vie, leurs projets et leurs démarches. Il favorise un lien social, diminue l'isolement pour des personnes souffrant énormément de solitude de par leurs anciennes pratiques mais aussi de par leurs histoires de vie faites de ruptures.

Ces réunions se passent bien, les personnes viennent nombreuses et les échanges sont riches.

La question de la resocialisation est centrale. Le parcours prostitutionnel a ses propres règles. Les personnes ont vécu au jour le jour dans un cadre où l'oralité prévaut. L'isolement, le silence sont les garants de leur survie. L'accès au logement sous entend l'apprentissage et l'assimilation de nouvelles règles : celles du droit commun, de la loi. Il implique la signature de différents contrats (bail, EDF, GDF, assurance logement...) qui engagent l'occupant dans des devoirs. De fait, il est important de mesurer combien il va être difficile pour ces personnes d'intégrer ces nouveaux repères, de faire en sorte qu'ils deviennent sécurisants et non plus vécus uniquement comme de lourdes contraintes. Pourtant, l'accès au logement, qui bouscule des repères intégrés depuis de nombreuses années va aussi pouvoir provoquer une prise de conscience d'une réalité de vie nouvelle qui va devoir à son tour devenir sécurisante.

## **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT - ASLL**

Les mesures ASLL auprès des ex-hébergés permettent de prévenir les problèmes que peuvent rencontrer couramment les personnes en entrant dans un logement comme des impayés de loyer, le manque de mobilier, l'abandon des démarches administratives...

La mesure permet de continuer un suivi rapproché, sous forme de contrat, en partenariat avec le travailleur social référent. Cette présence prévient les dettes locatives mais contribue également à une meilleure appropriation de son habitat et de son environnement. Elle permet aussi un travail du budget et un soutien dans la communication avec son bailleur. Le travailleur social est présent avant que la situation ne se dégrade trop.

Il est évident que cela apporte aux personnes un soutien dans leurs démarches administratives et budgétaires. Les propriétaires se sentent sécurisés de savoir qu'un travailleur social veille au bon paiement des loyers. Du coup, lors de difficultés passagères, les propriétaires restent sereins, en lien avec nous et cela permet de trouver des solutions alternatives. Les personnes apprennent à établir du lien et peuvent peu à peu devenir l'unique interlocuteur.

Ces mesures sont un outil supplémentaire pour accompagner la personne à faire face aux difficultés de la vie.

**Les nouveaux critères d'accès à l'ASLL maintien ne permettent plus cela. Les personnes sortant des appartements relais étaient rassurés par un suivi de 3 mois en installation mais aussi de 6 mois de maintien en consolidation. En trois mois la situation budgétaire n'est pas équilibrée surtout lorsque le loyer est plus cher que la participation financière du logement relais. Nous ne pouvons plus rassurer les bailleurs comme auparavant et les risques d'impayés augmentent. De plus, nous devons quand même suivre ces personnes pour que le logement autonome ne soit pas synonyme d'échec.**

**En comparaison avec la même période l'année dernière, nous notons une nette diminution des entretiens individuels des personnes inscrites dans l'ASLL ce qui s'explique tout simplement par la diminution du nombre de mesures.**

**La répartition des ASLL est plutôt stable, les mesures installations sont essentiellement des sorties d'appartement relais et les maintiens sont le plus souvent orientées par l'UTAG et concernent des personnes âgées toutes en impayé de loyer avec des convocations au tribunal.**

Nous notons dans la grille d'évaluation, qu'en ce qui concerne l'ASLL maintien ce sont les difficultés de gestion de très petits revenus et retraites notamment qui entraînent le plus de dettes et d'impayés de



loyers dues la plupart du temps à des revenus trop faibles par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Cela s'explique aussi par la difficulté de se projeter dans le temps.

Des difficultés d'ordre psychologiques (achats compulsifs, dépression, addictions...) sont aussi très présentes.

Pour certaines mesures ASLL, les difficultés de gestion étant telles qu'il a fallu faire des demandes de MASP à la fin de la mesure.

Le travail du budget est complexe. De nombreuses personnes ont recours aux crédits à la consommation sans avoir la rigueur nécessaire qui s'y rattache pour la gestion du budget.

Le travail budgétaire nécessite du temps et de la rigueur dans l'accompagnement pour évaluer les dépenses et travailler sur les priorités. Nous essayons dans la mesure du possible d'utiliser les prélèvements mensuels des factures mais certaines personnes ne peuvent encore adhérer à cette proposition de paiement.

Le nombre d'instruction de dossiers de surendettement est en augmentation.

De plus, les accompagnements au tribunal concernant des assignations pour impayés de loyer se multiplient, les travailleurs sociaux référents nous orientent les personnes de plus en plus tard et juste après que la dette de loyer leur ait été signalée.

Le nombre d'entretien des mesures ASLL maintien a augmenté au détriment de celui des ASLL recherche quasi-absentes certainement dû la complexité du contexte actuel. En effet, lorsque les situations sont très précaires, une prospection dans le privé est difficilement envisageable, les personnes se découragent et ne souhaitent plus faire les démarches.

Nous sommes maintenant mieux repérés par les partenaires pour faire de l'ASLL pour tout public. Cet outil supplémentaire est très bénéfique aussi pour notre public autant pour les personnes sortant des appartements relais que pour les personnes suivies par le milieu ouvert de notre service.

Aujourd'hui, c'est l'UTAG qui oriente davantage de personnes, il s'agit d'un public vieillissant, le plus souvent en dépression et qui pour certains demandent de plus en plus de soutien au fur et à mesure de l'avancée de la mesure. De plus, les personnes ne peuvent pas se déplacer au service, il faut faire les entretiens à domicile. Pour certaines de ces mesures se pose la question d'une demande de tutelle en fin de suivi plutôt qu'une MASP.

Il est très difficile pour les personnes d'accepter l'arrêt d'une mesure ASLL maintien, elles sont habituées à un suivi rapproché. Malgré des tentatives de réorientation, elles ont tendance à solliciter à nouveau le service, et ce, même deux ans après.

Afin d'échanger autour de nos pratiques professionnelles concernant l'ASLL, nous avons mis en place des rencontres, sous les conseils de l'espace logement Hérault, avec les CESF d'Habitat et Humanisme, Solidarité DOM-TOM et la Maison du logement.

## LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

EXTRAITS DU GUIDE PRATIQUE DE L'AMICALE DU NID

### Objectifs spécifiques

= > *Qu'est-ce que la traite ? D'où vient la définition ? Que disent les textes internationaux ? Quelle politique européenne face à cette problématique ? Que prévoit la loi française ? Sur quoi s'appuyer pour soutenir l'accompagnement des personnes victimes de traite ?*

### La définition donnée dans le protocole de Palerme, 2000

Aux fins de l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations-Unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (dit « Protocole de Palerme »), l'expression « traite des êtres humains » désigne :

- **Une action** : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, »
- **Un moyen** : « par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre »
- **Un but** : « aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ».

Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés ci avant a été utilisé.

- > Cette dernière phrase de la définition est fondamentale, en ce que **l'infraction est commise que la victime se reconnaisse ou non comme victime.**

Ce protocole a été ratifié par 124 Etats, la lutte contre **la traite constitue bien un enjeu international majeur.**

### La protection des victimes dans la Convention de Varsovie, 2003

La convention s'applique à toutes les formes de traite, nationale ou transnationale, liée ou non à la criminalité organisée et sa valeur ajoutée tient à son approche basée sur la protection des victimes. Les autorités engagent leur responsabilité si elles ne prennent pas de mesures pour prévenir la traite, protéger les victimes et mener des enquêtes effectives. Selon cette convention dont la France est partie, **les victimes de traite ont des droits** :

- > Un délai de rétablissement et de réflexion pour se rétablir, échapper à l'influence des trafiquants et décider de coopérer ou non avec les autorités
- > Une assistance : hébergement, assistance psychologique, matérielle, soins médicaux d'urgence, conseils, informations, ...
- > Une assistance juridique : informations sur leurs droits et les procédures pertinentes dans une langue qu'elles peuvent comprendre, assistance d'un avocat et d'une aide juridique gratuite
- > Une protection de la vie privée et de l'identité (confidentialité de l'accueil)

- > Une protection durant l'enquête et la procédure judiciaire face aux représailles et intimidations possibles des trafiquants
- > Une indemnisation financière en réparation des préjudices subis
- > Une aide au retour, si telle est sa volonté, avec une aide à la réinsertion

Un groupe d'expert est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette convention, en 2012 ce groupe recommande aux autorités françaises de « faire en sorte que l'approche fondée sur les droits humains et centrée sur la victime qui sous-tend la Convention soit pleinement prise en compte et appliquée », et notamment : mettre en place un processus d'identification impliquant la société civile, s'assurer qu'elle n'est pas conditionnée à la coopération avec les autorités, former les acteurs publics concernés à la traite, permettre aux victimes de bénéficier d'une période de réflexion, assurer une protection adéquate. « Davantage doit aussi être fait pour qu'elles aient effectivement accès à l'ensemble des mesures d'assistance adaptées à leur situation »

## La question du droit au séjour, les directives européennes de 2004 et 2011

- la directive 2004/81<sup>1</sup> prévoit que les Etats Membres peuvent délivrer **des titres de séjour aux ressortissants des Pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains et qui coopèrent avec les autorités compétentes. L'idée était de les encourager à participer aux poursuites contre les trafiquants. Un délai de réflexion de 30 jours est prévu pendant lequel les personnes ne peuvent se faire éloigner du territoire, et doivent recevoir aide et assistance. Si la présence de la victime fait avancer l'enquête, qu'elle montre sa volonté de coopération et a rompu tout lien avec les trafiquants, elle peut bénéficier d'un titre de 6 mois avec accès au marché du travail, renouvelable tant que les conditions sont réunies.**

- la directive 2011/36/EU<sup>2</sup> rend explicite le fait que la définition de la traite couvre aussi des fins de mendicité forcée, d'obligation à commettre des délits, de trafic d'organes, d'adoption illégale et de mariage forcé. Cet instrument introduit également des peines minimales pour les trafiquants (5 ans, 10 pour circonstances aggravantes), ainsi qu'**une meilleure protection et assistance des victimes.** L'article 8 prévoit l'absence de poursuites à l'encontre des victimes qui ont pris part à des activités criminelles dans le cadre de la traite. L'article 11 est particulièrement important à retenir :

§2. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour qu'une personne bénéficie d'une assistance et d'une aide dès que les autorités compétentes ont des motifs raisonnables de croire qu'elle pourrait avoir fait l'objet de la traite.

§3. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que l'octroi d'une assistance et d'une aide à une victime ne soit pas subordonné à sa volonté de coopérer dans le cadre de l'enquête, des poursuites ou du procès pénal, sans préjudice de la directive 2004/81/CE ou de dispositions nationales similaires.

§4. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour créer des mécanismes appropriés destinés à l'identification précoce des victimes et à l'assistance et à l'aide aux victimes, en coopération avec les organismes d'aide pertinents.

## Et en droit français, depuis la loi du 5 août 2013

La loi n° 2013-711 modifiant les articles 225-4-1 et 225-4-2 adapte notre droit pénal aux engagements internationaux de la France et transpose la directive européenne n° 2011/36/UE dans le droit interne. Elle détaille l'exploitation dans la définition de la traite : le fait de soumettre la victime au proxénétisme, à des violences sexuelles, la réduction en esclavage, la soumission au travail ou à des services forcés, la réduction en servitude et le prélèvement d'organes. La reconnaissance de l'alinéa 4

<sup>1</sup> Council Directive 2004/81

<sup>2</sup> Directive 2011/36/EU

comme moyen constitutif de la traite (en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage) montre que **le supposé « consentement » de la personne victime à l'exploitation n'exclut en rien l'incrimination de traite.**

#### Article 225-4-1

*« I. - La traite des êtres humains est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :*

*1° Soit avec l'emploi de menace, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;*

*2° Soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;*

*3° Soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;*

*4° Soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage.*

*L'exploitation mentionnée au premier alinéa du présent I est le fait de mettre la victime à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre la victime des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, de réduction en esclavage, de soumission à du travail ou à des services forcés, de réduction en servitude, de prélèvement de l'un de ses organes, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre la victime à commettre tout crime ou délit ».*

#### **La loi française prévoit aussi à ce jour :**

- > Article L316-1 du CESEDA : Sauf si sa présence constitue une menace à l'ordre public, **une carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale" peut être délivrée à l'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre les infractions visées aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions.** La condition prévue à l'article L. 311-7 n'est pas exigée. Cette carte de séjour temporaire ouvre **droit à l'exercice d'une activité professionnelle.** En cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, une carte de résident peut être délivrée à l'étranger ayant déposé plainte ou témoigné.

- > Article L706-3 du CPP : La personne victime de traite, y compris en situation irrégulière peut obtenir réparation des dommages qui résultent de l'atteinte à sa personne si les faits ont été commis sur le territoire national.

- > Article L345 du CASF : « Des places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont ouvertes à l'accueil des victimes de la traite des êtres humains dans des conditions sécurisantes ».

## **L'identification**

= > Pourquoi identifier ? Comment identifier ? Comment aller au-devant de la personne dans l'aller vers ? Lors d'un premier accueil ? Comment évaluer vraiment la situation de la personne ? Comment travailler en bonne intelligence avec les services de police et de la Préfecture sur cette question de l'identification ?

### **De la nécessité de l'identification**

Il arrive que **certaines victimes ne connaissent pas la loi, ne se reconnaissent pas comme victimes, qu'elles aient peur de la police, qu'elles se considèrent comme complices** de leur situation. Il est de la responsabilité de l'Etat et des associations missionnées par délégation de service public d'identifier les situations de traite, de fournir aux victimes les informations dont elles ont besoin pour faire valoir

leurs droits fondamentaux, et leur permettre d'échapper à l'arrêt, la détention, la poursuite, l'emprisonnement ou l'expulsion pour des actes qui sont liés à leur parcours de traite.

## Identification lors des premiers contacts

Selon les équipes, on peut ainsi constater lors des premiers contacts, et notamment lors de l'aller-vers, qu'une personne concernée par la traite répondra en général au faisceau d'indices ci-dessous.

La personne :

- Est prostituée sur le même lieu que d'autres victimes identifiées
- Est originaire d'un pays identifié comme pays d'origine des victimes de traite des êtres humains.
- Ne possède pas de documents d'identité, n'en possède qu'une partie, ou est en possession de faux documents.
- Semble limitée dans sa liberté de mouvement : téléphone portable ou personne présente paraissant la surveiller ou parlant à sa place.
- Est discrète, nerveuse, peu loquace. Ambivalente.
- Ne dispose pas d'informations précises sur le lieu de prostitution et sur son logement, ne sait pas se situer et se déplacer seule dans ce territoire.
- Raconte son parcours par le biais d'un récit stéréotypé ou avec des éléments manifestement faux.
- Se méfie des autorités.
- Porte des traces de violences ou de mauvais traitement.
- Est peu demandeuse face aux travailleur-se-s sociaux-les, ou seulement sur la santé.

## Les indicateurs sont basés sur la qualification pénale de la traite

**BUT : Afin d'identifier que le but de la traite est bien l'exploitation sexuelle :**

- La personne ne peut refuser des clients, elle est sur les lieux de prostitution tous les jours même lorsqu'elle est malade ou enceinte
- La personne ne garde pas l'argent qu'elle gagne et doit le remettre à une autre personne.
- Lorsqu'elle sort, la personne est toujours accompagnée, ou vraisemblablement surveillée par téléphone. Elle semble obligée de répondre, et de devoir se justifier.
- La personne peut se voir refuser les pauses, les jours de repos et le temps libre.
- La personne est déplacée d'un endroit à l'autre sans qu'on lui demande son avis ou contre son gré.

**ACTION : Afin d'identifier qu'une des actions inscrites dans la définition du code pénale a été réalisée :**

**Recrutement :**

- La personne ne connaissait pas les conditions précises du travail qui lui était promis
- La personne a payé des frais excessifs pour son transport et son transfert

<sup>3</sup> Rappel : la loi punit de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations sexuelles de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur. Par exemple : une personne atteinte d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou qui est en état de grossesse. Article 225-12-1 deuxième alinéa du code pénal.

→ Le recrutement est intervenu par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires du réseau.

**Transport, transfert :**

- La personne n'a pas organisé son transport elle-même ou ne connaît pas la route à partir de l'endroit d'origine vers la destination finale.
- La personne montre des indices de crainte à l'égard des personnes qui l'ont fait passer d'un endroit à un autre
- Les documents de voyage ont été obtenus par un tiers, ils sont des faux, portent l'identité d'une autre, ils sont repris à l'arrivée par l'exploiteur.
- La personne a été prise en charge à l'arrivée par une personne inconnue.
- Sa dette de voyage est très importante.

**Hébergement, accueil :**

- La personne loge et dort dans un endroit proche du lieu d'exploitation ou dans un endroit qui lui a été imposé.
- Le logement est surpeuplé, caractérisé par la promiscuité ou l'insalubrité et manque de conditions essentielles d'hygiène, avec des entraves au droit au respect de la vie privée.
- La liberté de mouvement de la personne est entravée à l'extérieur de l'aire d'hébergement.

**MOYENS : Afin d'identifier qu'un des moyens inscrits dans la définition du code pénal a été employé :**

- La personne manifeste peur et angoisse en particulier en présence de personnes qui l'accompagnaient pendant le transport, transfert ou passage de frontières.
- La personne fait des déclarations incohérentes ou qui relèvent de l'endoctrinement.
- Les hommes et femmes qui accompagnent la personne se montrent agressifs à son égard.

**Recours à la force**

- La personne présente des blessures visibles (par exemple des ecchymoses, cicatrices, coupures, blessures à la bouche et aux dents, brûlures de cigarette).
- La personne présente des signes d'angoisse ou d'inquiétude –par exemple sueur, tremblements, difficulté à répondre aux questions de manière directe, tendance à éviter le contact visuel
- La personne rend fréquemment visite à des centres d'urgence pour des blessures, des infections sexuellement transmissibles, des avortements... ou à l'inverse malgré des signes alarmants la personne n'a jamais consulté

**Entrave à la liberté de circuler :**

- La personne est enfermée sur son lieu de vie et d'exploitation, elle ne peut partir sans risque pour elle ou sa famille
- La personne est déplacée du lieu d'hébergement et de prostitution sans possibilité de s'y opposer
- Elle est en situation de prostitution dans un lieu qui lui a été indiqué et y est assignée pour une durée

**Isolement :**

- La personne ne connaît pas sa localisation ou son adresse.
- Elle ne maîtrise pas la langue, est analphabète, n'a pas accès au cours de français.
- La personne a un accès limité ou inexistant à des moyens de communication (par exemple le téléphone, le courrier électronique, Internet).
- L'exploiteur contrôle les contacts avec d'autres personnes ou insiste pour répondre aux questions à la place de la personne et/ou à traduire toutes les conversations.

**Retenue des documents :**

- La personne ne possède pas ou n'a pas accès à ses documents d'identité (passeport, carte d'identité, visa, permis de travail ou de résidence) ou à d'autres effets personnels de valeur (ticket de retour) et ne peut y avoir accès sur demande.
- Les documents d'identité semblent avoir été falsifiés.

#### **Retenue de la rémunération :**

- La personne doit remettre tout l'argent qu'elle reçoit de ses clients à son trafiquant.
- Des retenues sont faites sur l'argent reçu pour un grand nombre de raisons, notamment son hébergement et entretien

#### **Tromperie :**

- La personne ne savait pas qu'elle allait être prostituée.
- Les conditions réelles de la prostitution sont différentes de celles ayant été promises oralement.

#### **Abus de vulnérabilité :**

- La personne se retrouve en situation administrative irrégulière et ne possède pas de permis de résidence ou de travail.
- La personne a un niveau bas d'éducation et/ou analphabète ou ne connaît pas la langue locale.
- La personne se retrouve dans la situation où elle dépend d'autrui de manière multiple (elle dépend de son trafiquant pour l'hébergement, la nourriture, l'emploi ou d'autres avantages).
- La personne a un lien émotionnel et économique avec son proxénète.
- La personne évoque avec angoisse des croyances religieuses ou culturelles.

#### **Servitude pour dettes :**

- La personne doit payer des frais excessifs pour le recrutement, le transport, l'hébergement, la nourriture et ces frais sont déduits directement de sa rémunération.
- Les parents ont reçu un paiement en échange du fait que leur enfant accompagne les trafiquants.

## **Un contexte qui rend ardue l'identification**

La parole des victimes est indispensable afin de recueillir des indices quant à leur situation, aussi convient-il d'apporter la plus grande **attention à l'accueil et à leur écoute**. La tâche est d'autant plus ardue que :

- ⇒ de nombreuses personnes trafiquées **ne se considèrent pas comme des victimes** d'une infraction ; elles n'ont pas toujours conscience du processus (elles ont été choisies, repérées, sur des critères de vulnérabilité) ni de l'intention d'exploitation.
- ⇒ de nombreuses victimes ont accepté, parfois cherché à quitter leur pays, et les trafiquants se servent de cela pour les faire se sentir responsable de leur situation, or **ce « consentement » au départ n'enlève rien aux violences subies, ni à l'infraction de traite**. C'est important de se le et de leur rappeler parce que le regard qu'on porte sur les personnes a un impact sur celui qu'elle ont sur leur propre situation.
- ⇒ les trafiquants profèrent contre elles ou leur famille des **menaces** en cas de dépôt de plainte ou témoignage.
- ⇒ les victimes peuvent avoir une **confiance toute relative dans la probité des institutions**, sentiment renforcé et/ou déformé par les trafiquants (mise en avant du risque d'expulsion s'agissant de personnes étrangères en situation irrégulière ...)
- ⇒ la forte **emprise** sur la personne, parfois du simple fait de l'appartenance à un groupe d'une même nationalité. Les trafiquants utilisent très souvent l'argument de la solidarité

communautaire, les personnes trafiquées sont très isolées et n'ont souvent d'autres soutiens que leurs compatriotes.

- ⇒ Souvent elles ont **promis de garder le silence**, le lien avec le proxénète est d'ordre familial, ou affectif...
- ⇒ beaucoup ont subi des violences, qui ont induit des **conséquences psychiques**, du type : perte de mémoires, aberrations chronologiques, méfiance irrationnelle, etc. qui compliquent à la fois les relations avec les autres et la possibilité d'être crue ...
- ⇒ leur parcours de migration, l'éventuel usage de faux papiers, la peur liée à **l'irrégularité de séjour et la honte liée à la situation de prostitution ont nécessairement amené les personnes à présenter différentes versions de leur histoire et de leur identité**, et parfois il est possible que certaines s'y perdent elles-mêmes.
- ⇒ la **question de la langue** constitue souvent un obstacle majeur, et un moyen utilisé par les proxénètes pour maintenir les personnes dans la dépendance et l'isolement

En somme, il est essentiel de connaître le phénomène de la traite, dans ses différentes variantes pour bien comprendre les situations, et **développer une stratégie de rencontre en étant conscient des liens de contraintes et de dépendances, des emprises qui les empêchent**. Il s'agit d'être très attentif et patient, de comprendre les signes adressées par la personne, puis de questionner sur son parcours pour en saisir les tenants et les aboutissants, de l'accompagner à **collecter les preuves de l'infraction si elles existent, avant de se lancer dans une démarche de dépôt de plainte ou de demande de régularisation**.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Cf fiches techniques dédiées en annexe



---

## LE SERVICE PREVENTION

---

### Objectifs spécifiques

---

La prostitution, ça parle de quoi ? La violence – *agressions, humiliations, etc.* – la sexualité, la domination, le sexisme, l'hypersexualisation – *quand, par exemple des jeunes filles sont objet du désir d'autrui avant même d'être sujet de leur propre désir...* c'est le phénomène des « lolitas ». Si l'on pense encore qu'il suffit de ne pas nommer le sujet pour éviter que les jeunes soient concernés par les problèmes, on se trompe : la cour, la rue, Internet, les médias et les émissions TV sont autant de lieux de rencontre avec les risques prostitutionnels.

Alors, qu'on définisse la prostitution par l'achat de sexe tarifé ou par une pratique sexuelle contre un bien ou un service – *un hébergement, une place dans le groupe, une relation amoureuse* – il faut comprendre que les invariants de la prostitution se retrouvent dans ce qui en est l'essence : le fait de voir marchandé son corps, son intimité.

Nous constatons chaque année que la violence prostitutionnelle est banalisée, chez les garçons et les filles. Pour certains, il s'agira donc d'accepter des relations sexuelles pour se croire valoriser aux yeux du groupe par exemple. Mais nous n'avons pas encore réalisé d'action de prévention dans un établissement scolaire sans avoir à prévenir l'équipe éducative d'un ou de plusieurs dangers, chez les garçons et les filles.

L'objectif de prévention de la prostitution est inscrit dans les missions de La Babotte. La compréhension du phénomène prostitutionnel, des mécanismes d'emprise et de l'impact physique ou psychique demande une analyse des parcours de vie et des éléments qui nous sont donnés lors des entretiens ; ce que l'établissement fait depuis sa création.

Le pôle prévention est étroitement lié au milieu ouvert : l'équipe participe aux temps d'animation auprès des jeunes et de sensibilisation auprès des adultes.

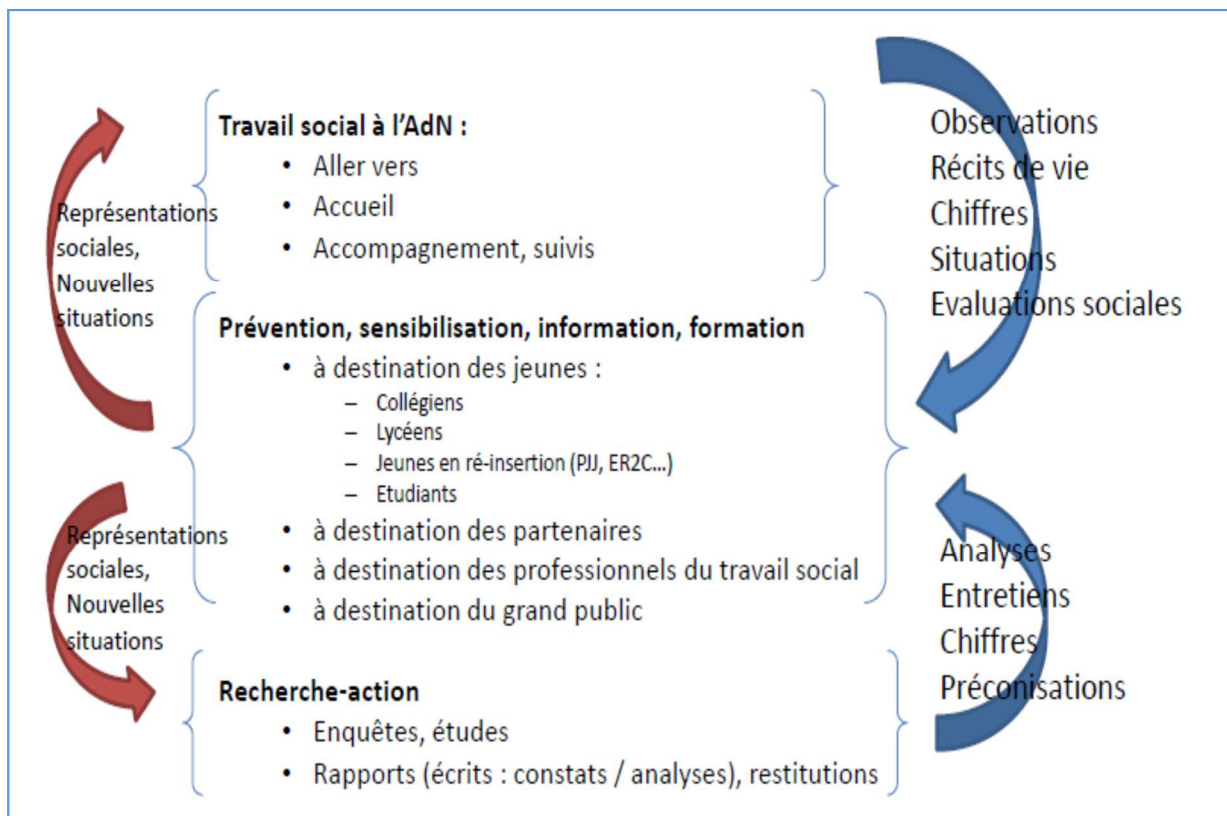
Le schéma ci-dessous indique la manière dont le travail du pôle prévention est alimenté par le travail social des éducateurs spécialisés du CHRS La Babotte et de la conseillère ESF en charge de l'action liée au logement. Simultanément, les actions de prévention sont également alimentées par les échanges avec la psychologue en charge des suivis à la babotte, tout comme le travail sociologique de recherche-action. En retour, les échanges avec les publics des différentes actions de prévention et de formation viennent à leur tour alimenter la réflexion des travailleurs sociaux du service et ouvrir de nouvelles pistes de réflexion de recherche.

### Objectifs des interventions :

---

- Contribuer au développement d'une prise en compte des facteurs à risques en matière de sexualité : connaître les risques, les identifier, savoir les éviter si besoin, savoir réagir aux prises de risques, demander du soutien ;
- Prévenir l'entrée en prostitution ;

- Interroger les relations filles/garçons ; prévenir les violences sexistes et promouvoir un comportement non-sexiste ;
- Améliorer le rôle actif des jeunes dans leur propre histoire, dans une optique de promotion du bien-être, de l'égalité et de l'estime de soi ;
- Créer de l'interaction entre groupe de jeunes et adultes référents ;
- Donner aux jeunes quelques apports théoriques et juridiques (notamment la dimension protectrice des lois) ;
- Informer sur certaines réalités méconnues du phénomène prostitutionnel (mécanismes, chiffres, modes opératoires, facteurs d'entrée en prostitution...);
- Développer un rapport d'empathie envers les personnes en difficulté et/ou les victimes de situations d'oppression ; promouvoir l'entraide et la solidarité ;
- Apprendre à repérer et solliciter une possible aide extérieure en cas de difficulté (institutionnelle, structures d'aides, professionnels, pairs, etc.).





A partir de cette idée d'inter-dépendance entre les différents pôles d'action de la Babotte (travail social / prévention-formation / recherche-action), le service articule donc les trois niveaux de prévention décrits par l'OMS :

- Prévention primaire : désigne l'ensemble des actes destinés à réduire l'apparition des nouveaux cas de prostitution. En agissant en amont, cette prévention utilise l'éducation et l'information auprès de la population, en particulier des jeunes.
- Prévention secondaire : désigne l'ensemble des actes destinés à diminuer la prévalence de la prostitution, donc à réduire sa durée et son installation. Cette
- prévention intervient au moment du repérage (« dépistage ») de la prostitution et comprend le début de la prise-en-charge du problème.
- Prévention tertiaire : agit en aval de la prostitution afin de limiter ou de diminuer les conséquences de la prostitution (santé, droits, parentalité, risques psycho-sociaux...). Dans ce stade de prévention les professionnels s'occupent de la réinsertion professionnelle et sociale des personnes concernées.

Présentation des différents outils que nous utilisons dans nos séances de prévention :

**Le photolangage** : chaque jeune choisit une photo parmi plusieurs en fonction d'une consigne donnée, cela permet à chaque participant-e-s de prendre la parole en parlant à travers une photo.

**Le « Circept » ou jeu du post-it** : chaque jeune écrit sur un post-it un mot qui lui vient sans réfléchir quand nous donnons un mot. Cela permet à chaque jeune de prendre la parole et nous permet de parler du sujet. A chaque mot nous demandons pourquoi ce mot a été choisi et nous demandons au groupe leur avis, les animatrices amène de l'information. Avec tous les mots donnés par les participant-e-s nous pouvons travailler à nos représentations.

**L'échelle des représentations** : ce sont des affirmations où les jeunes se positionne de 1 à 5 de « d'accord » à « pas du tout d'accord ». Puis nous choisissons ensemble quelques affirmations que nous mettons en débat. Les affirmations que nous présentons sont relatives aux questions des rapports hommes/femmes.

**La pyramide des négociations** : chaque participant-e-s remplit individuellement un tableau où il est demandé de donner 5 qualificatifs pour les femmes et 5 pour les hommes. Puis par groupe de 4 ils doivent négocier les mots et arriver à une liste et à la fin nous devons négocier tous ensemble pour une liste. Cela nous permet de travailler sur les stéréotypes de genre.

**Les films de l'Amicale du Nid** : confère catalogue de nos outils.

## Le bilan des actions du service prévention formation est disponible en annexe.

